



Communauté de Communes de la Brie Champenoise

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022



03.26.81.36.61.



accueil@cc-briechampenoise.fr



www.cc-briechampenoise.fr

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 – PRÉSENTATION DE LA CCBC	6
1. LE PÉRIMETRE ET L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE	6
2. LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	7
3. LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	11
3.1 LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE	11
3.2 LA PRÉSIDENTE ET LE BUREAU	12
3.3 LES COMMISSIONS	13
3.4 LE PERSONNEL	14
4. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES	15
5. PRÉSENTATION DES SERVICES SCOLAIRES ET ENFANCE	16
5.1 ÉCOLES	16
5.2 RESTAURATION SCOLAIRE	17
5.3 TRANSPORT SCOLAIRE	18
5.4 PÉRISCOLAIRE	19
5.5 CENTRE DE LOISIRS « L'ILE AUX ENFANTS »	19
6. PRÉSENTATION DES SERVICES CULTURELS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	20
6.1 LA MÉDIATHEQUE INTERCOMMUNALE	20
6.2 L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE	21
6.3 L'ESPACE CULTUREL ANDRE GUYOT	22
6.4 LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	22
7. PRÉSENTATION DES SERVICES TECHNIQUES	25
8. PRÉSENTATION DES SERVICES DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT	25
8.1 EAU POTABLE	25
8.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES	28
8.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	28
9. SERVICE ENVIRONNEMENT	28

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 2 - BILAN DES ACTIONS 2022	31
COMPÉTENCES OBLIGATOIRES	31
1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	31
1.1 ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	31
1.2 TOURISME	31
2. GEMAPI	32
3. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	33
COMPÉTENCES OPTIONNELLES	34
1. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE	34
2. TRAVAUX	34
3. ASSAINISSEMENT	36
4. EAU POTABLE	37
5. DÉFENSE INCENDIE	38
6. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	39
6.1 LA MÉDIATHEQUE	39
6.2 ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	44
6.3 CONSTRUCTION D'UN BOULODROME COUVERT	44
6.4 ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS	45
7. ENTRETIEN DES BATIMENTS SCOLAIRES	46
8. SERVICE AU PUBLIC	46
COMPÉTENCES FACULTATIVES	48
1. CONSTRUCTION, FONCTIONNEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES	48
1.1 SERVICES ET ACTIVITES PERISCOLAIRES	48
2. FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES	48
2.1 Scolarando et animation nettoyons la nature	48
2.2 Attribution d'une subvention à l'école de Charleville pour un séjour au Futuroscope	49
3. CRÉATION D'UN SERVICE JEUNESSE	50

<u>CHAPITRE 3 - BILAN FINANCIER 2022</u>	<u>51</u>
1. RÉSULTATS 2022	51
2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	51
3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	53
4. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	55
5. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	57
6. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ET ENDETTEMENT	58

CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DE LA CCBC

INFORMATION SUR LE TERRITOIRE

20 COMMUNES

7717 HABITANTS

SUPERFICIE : 300 KM²

DENSITÉ DE POPULATION : 25,7 HAB/KM²



Depuis l'adhésion de la commune de Margny, au **1^{er} janvier 2020**, le périmètre de la Communauté des Communes de la Brie Champenoise comprend 20 communes.

1. LE PÉRIMÈTRE ET L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

La population totale a augmenté de 0,2 % sur l'ensemble du territoire de la CCBC, entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31^{er} décembre 2022, soit 13 habitants supplémentaires.

COMMUNES	2021		2022		EVOLUTION POPULATION TOTALE
	POPULATION MUNICIPALE	POPULATION TOTALE	POPULATION MUNICIPALE	POPULATION TOTALE	
BERGÈRES SOUS MONTMIRAIL	129	131	135	137	+4,6 %
BOISSY LE REPOS	223	223	227	227	+1,8 %
CHARLEVILLE	244	253	249	258	+2,0 %

CORFÉLIX	111	113	111	113	0
CORROBERT	206	213	210	217	+1,9%
FROMENTIÈRES	378	385	380	387	+0,5%
JANVILLIERS	170	174	171	175	+0,6%
LA VILLENEUVE LÈS CHARLEVILLE	115	119	118	122	+2,5%
LE GAULT SOIGNY	521	536	512	527	-1,7%
LE THOULT-TROSNAY	104	106	105	107	+0,9%
LE VÉZIER	191	194	190	193	-0,5%
MARGNY	125	130	125	130	0
MÉCRINGES	205	208	207	210	+1%
MONTMIRAIL	3584	3633	3571	3620	-0,4%
MORSAINS	134	137	136	139	+1,5%
RIEUX	197	202	195	200	-0,99%
SOIZY AUX BOIS	187	187	190	190	+1,6
TRÉFOLS	174	177	177	180	+1,7%
VAUCHAMPS	363	373	367	377	+1,1%
VERDON	208	210	206	208	-1%
TOTAL CCBC	7 569	7 704	7 582	7 717	+0,2%

2. LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de Communes de la Brie Champenoise a pour objet d'associer ses communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Elle exerce différentes compétences obligatoires et optionnelles prévues par l'article L.5214-16 du CGCT, ainsi que des compétences facultatives supplémentaires. Les compétences relevant d'un intérêt communautaire ont été précisées par délibération du 11 décembre 2018. Les compétences exercées par la CCBC en 2022 sont précisées ci-après :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. Aménagement de l'espace



- 1.1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- 1.2. Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

2. Développement économique

2.1. Actions de développement économique, dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code Général des Collectivités territoriales



- 2.2. Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- 2.3. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.



Cette compétence est exercée par la CCBC depuis le 1er janvier 2018 dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement

4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage



5. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

COMPÉTENCES OPTIONNELLES



1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie



2. Politique du logement et du cadre de vie



3. Création, aménagement et entretien de la voirie



4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire



5. Action sociale d'intérêt communautaire

6. Assainissement



7. Eau



8. Création et gestion de maisons de services au public

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES FACULTATIVES

1. Fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.
2. Construction, entretien, fonctionnement et gestion des équipements, services et activités périscolaires.
3. Construction, entretien, fonctionnement et gestion des équipements, services et activités extrascolaires pour les enfants de 3 à 12 ans.
4. Politique culturelle et sportive d'intérêt communautaire.
5. Déneigement des voies d'intérêt communautaire.
6. Contingent du SDIS.
7. Défense extérieure contre l'incendie.
8. Création et animation d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
9. Autorité organisatrice de la mobilité, en application de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019

❖ Transfert de la compétence jeunesse

Le conseil communautaire réuni le 7 juillet 2022 a approuvé le transfert de la compétence jeunesse des communes membres à la CCBC, en vue de permettre la mise en place d'un projet dédié aux adolescents de 12 à 17 ans révolus. Cette proposition faisait suite au constat d'une absence de structure et d'actions dédiées aux jeunes, sur l'ensemble du territoire communautaire. La CCBC a souhaité porter cette nouvelle compétence afin de pouvoir développer un projet et un service structuré pour les jeunes. La commission des affaires scolaires et enfance réunie le 23 juin 2022, ainsi que les Maires réunis.

La CCBC exercera cette compétence selon le contenu suivant :

- Acquisition, construction, aménagement, entretien et gestion des structures d'accueil et des équipements dédiés aux adolescents de 12 à 17 ans révolus.
- Développement de l'animation socio-éducative, de l'information, et des actions de prévention destinées aux jeunes de moins de 18 ans, contribuant à leur épanouissement et à leur intégration dans la société, en favorisant leur apprentissage de la vie sociale et de la responsabilisation.

Comme tout transfert, il a nécessité l'accord préalable des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée. La majorité des communes se sont exprimées en faveur de ce transfert.

Le transfert de la compétence jeunesse nécessite de modifier les statuts pour qu'elle soit intégrée dans ces derniers. L'arrêté préfectoral sera reçu prochainement et une révision des statuts sera soumis au vote du conseil communautaire.

L'arrêté préfectoral sera reçu prochainement et une révision des statuts sera soumis au vote du conseil communautaire.

3. LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

3.1 LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes de la Brie Champenoise est administrée par un conseil communautaire, composé de 41 délégués. Les délégués sont issus de chaque commune membre de la CCBC, en fonction de leur représentation démographique, et sont élus depuis 2014 au suffrage universel direct, en fonction des règles électorales applicables à la strate de leur commune d'appartenance. Les communes ne disposant que d'un seul délégué ont automatiquement le droit à un délégué suppléant.

Suite aux élections municipales de 2020, le conseil communautaire était composé en 2022 comme suit :

COMMUNES	REPRÉSENTANTS
BERGÈRES SOUS MONTMIRAIL	GOHIN Delphine - Maire
CORFÉLIX	MARCY Philippe - Maire et Vice-Président
CORROBERT	PERDREAU Michel - Maire
JANVILLIERS	HIMMESOETE Olivier - Maire
MARGNY	COUSIN Claudia - Maire
MÉCRINGES	COSTELET Guillaume - Maire
MORSAINS	LEFEVRE Philippe - Maire
SOIZY-AUX-BOIS	CLOMES Sandrine - Maire
LE THOULT TROSNAY	ROBIN François - Maire
TRÉFOLS	VIÉ Patrick - Maire et Vice-Président
VERDON	CHAMPAGNE Stéphane - Maire
LA VILLENEUVE-LÈS-CHARLEVILLE	CHAUVET Raymond - Maire
LE VÉZIER	COUSIN Jean-Marie - Maire
RIEUX	EPINAT Laurent- Maire
CHARLEVILLE	PASQUET Colette - Maire
	SUAU Joël - 1 ^{er} adjoint
BOISSY LE REPOS	WAUQUIEZ Bernard - Maire
	ROCHE Didier - 1 ^{er} adjoint
FROMENTIÈRES	CONDETTE René - Maire et Vice-Président
	BRIOUX Patrick- 1 ^{er} adjoint
VAUCHAMPS	BERAT Danielle - Maire et Vice-Présidente
	COURTEAUX Joël - 1 ^{er} adjoint
LE GAULT-SOIGNY	DOUSSOT COCHET André - Maire
	PELLETIER Florence - 1 ^{ère} adjointe
	BROCARD Jean Luc - 2 ^{ème} adjoint et Vice-Président
MONTMIRAIL	DHUICQ Etienne - Maire et Président
	JACQUINOT Valérie - 1 ^{ère} adjointe
	GARCIA Juan - 2 ^{ème} adjoint
	GRIFFON Nelly - 3 ^{ème} adjointe
	VERDRU Sébastien -4 ^{ème} adjoint
	BENARD Elisabeth - conseillère
	BOCQUET Karine - conseillère

MONTMIRAIL	BOUCHE Claudette - conseillère
	FAGOT Céline - conseillère
	HIMMESOETE Marie-Claude - conseillère
	MARY Sabine - conseillère
	MATON Yannick - conseiller
	NOIZET Régis - conseiller et Vice-Président
	TIXIER Christian - conseiller
	VAN WAESBERGE - conseiller
	ZUBER Claudine - conseillère

M. Pierre QUILLERE et M. Jérémy ARAQUE ont démissionné au cours de l'année 2022, ils ont respectivement été remplacé par Mme Sabine MARY et M. Ludovic VAN WAESBERGE.

En 2022, le conseil communautaire s'est réuni tous les un mois et demi en moyenne, soit 9 fois au total, et a voté 122 délibérations, contre 118 l'année précédente.

3.2 LA PRÉSIDENCE ET LE BUREAU

❖ La présidence

Le Président de la Communauté de communes est M. Etienne DHUICQ. En tant que pouvoir exécutif, il prépare et exécute les délibérations du conseil communautaire. Il ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il est le responsable des services de la Communauté de communes et la représente en justice.

Le Président a reçu des délégations du conseil communautaire par délibération n°2642 du 16 juillet 2020, pour exercer les attributions suivantes :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics communautaires ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, passation, exécution et règlement des marchés à hauteur de 40 000 € HT et des accords-cadres ;
- Gestion des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
- Décision pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- Défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans tous les domaines faisant partie des statuts de la CCBC et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux, lorsque le montant des dommages est inférieur à la franchise de l'assurance.
- Réaliser les tirages et les remboursements des lignes de trésorerie ;
- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;
- Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens intercommunaux.
- Payer les cotisations et les contributions aux organismes extérieurs auxquels la communauté de communes adhère (syndicats, associations...).

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte, le cas échéant, des attributions qu'il a exercées par délégation. Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions :

- Aux Vice-présidents ;
- En l'absence ou en cas d'empêchement de ceux-ci, ou dès lors qu'ils sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau.

❖ Le bureau

Le bureau est composé du Président, et de six Vice-présidents, élus par le conseil communautaire en son sein. Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

Le bureau constitue également un organe exécutif collectif de la CCBC, il est à ce titre chargé d'exécuter les délibérations prises par le conseil communautaire et d'assurer le fonctionnement courant de la CCBC. Il se réunit une fois par semaine, et agit en vertu des délégations qui lui ont été accordées par le conseil, et lui en rend compte par l'intermédiaire du Président. Le bureau a notamment délégation pour attribuer les marchés jusqu'à 215 00 € HT. Chacun des Vice-présidents, a en outre la charge d'un domaine de compétence particulier, qui lui a été délégué par le Président.

Composition du bureau élu le 16 juillet 2020 :

- **1^{er} Vice-Président, délégué à l'environnement :** M. Patrick VIÉ ;
- **2^{ème} Vice-Président délégué au développement économique, tourisme et à l'aménagement du territoire :** M. Philippe MARCY ;
- **3^{ème} Vice-Président, délégué à l'eau, à l'assainissement, à la voirie communautaire et aux travaux :** M. Régis NOIZET ;
- **4^{ème} Vice-Président, délégué aux affaires scolaires et à l'enfance :** M. Jean-Luc BROCARD ;
- **5^{ème} Vice-Président, délégué aux affaires culturelles, au sport et aux relations avec les associations :** M. René CONDETTE ;
- **6^{ème} Vice-Président, délégué aux services au public et aux nouvelles technologies :** Mme Danielle BERAT.

3.3 LES COMMISSIONS

Les commissions constituent des groupes de travail et de réflexion qui ont un rôle consultatif (à l'exception de la Commission d'Appel d'Offres qui se prononce sur l'attribution des marchés publics). Elles participent à la réflexion et à l'élaboration des projets avant leur présentation en conseil communautaire. Chaque commune est représentée par des délégués membres dans chacune des commissions. Les Maires sont membres de droit et peuvent assister à toutes les réunions.

La composition des commissions intercommunales a été voté lors du conseil communautaire du 20 octobre 2020, sur avis préalable des communes membres.

Tableau récapitulatif du nombre de commission organisée en 2022 :

	ÉLU EN CHARGE DE LA COMMISSION	NOMBRE DE COMMISSION
FINANCES	M. DHUICQ	3
ENVIRONNEMENT	M. VIÉ	1
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME	M. MARCY	0
TRAVAUX	M. NOIZET	1
SCOLAIRE ET ENFANCE	M. BROCARD	2
CULTURE ET SPORT	M. CONDETTE	1
SERVICES AU PUBLIC, COMMUNICATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES	Mme BERAT	0
TOTAL		8
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	M. DHUICQ	0

3.4. LE PERSONNEL

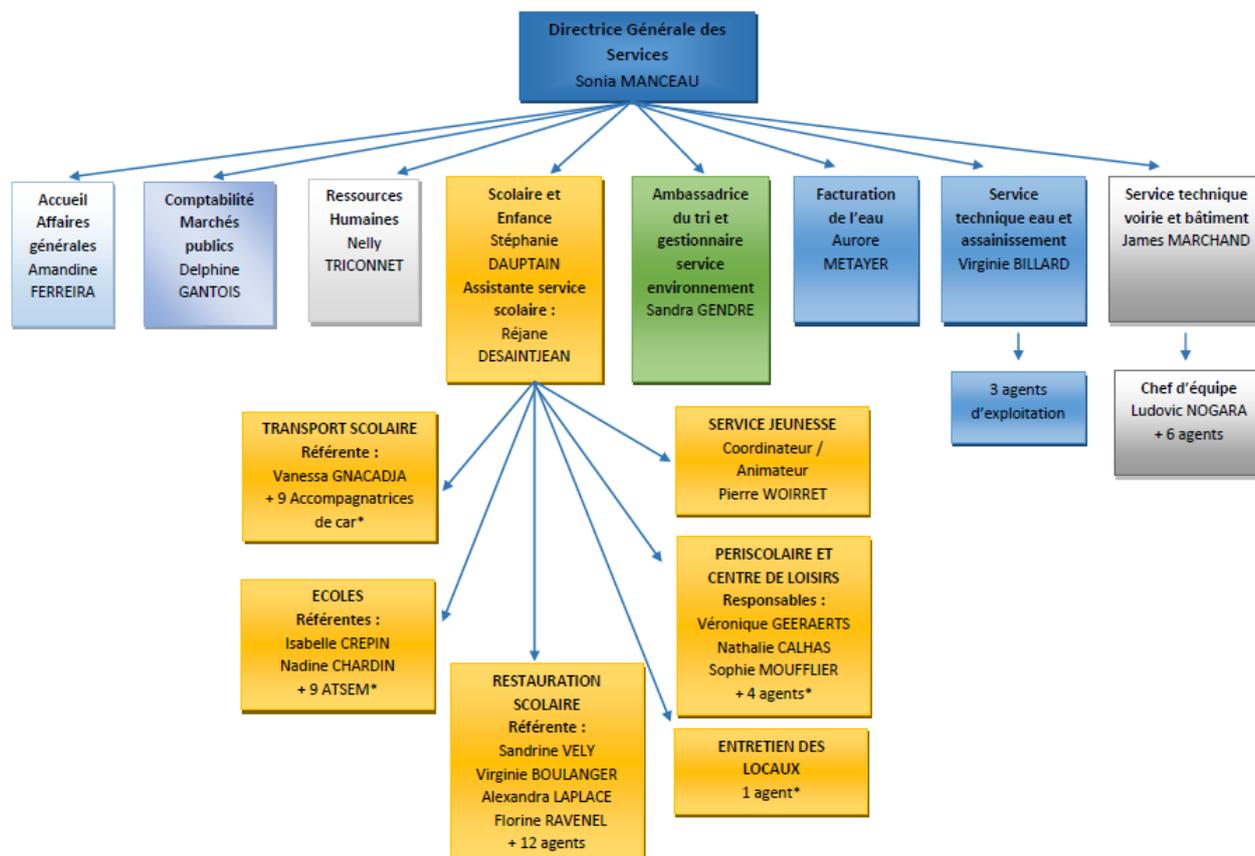
❖ Les effectifs

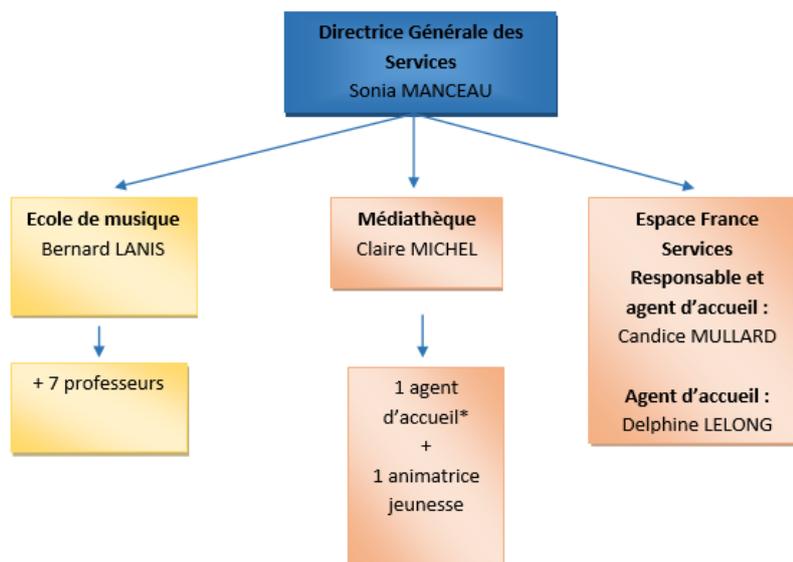
Le tableau des emplois comptait au 01 septembre 2022, 84 emplois ouverts pour 78 emplois pourvus, représentant 53 ETP à 35 h, et 2.2 ETP à 20 h (statut particulier des assistants d'enseignement artistique).

Détail des effectifs (emplois pourvus) au 01/09/2022 :

FILIÈRE	ADMINISTRATIVE	TECHNIQUE	SANITAIRE ET SOCIALE	CULTURELLE	ANIMATION	TOTAL
AGENTS TITULAIRES	8	26	2	1	14	51
AGENTS NON TITULAIRES	1	7	0	6	10	24
CATÉGORIE A	2	0	0	0	0	2
CATÉGORIE B	0	2	0	7	0	9
CATÉGORIE C	7	31	2	0	24	64
TEMPS COMPLET	7	23	2	1	9	42
TEMPS NON COMPLET	2	10	0	6	15	33
EFFECTIFS PAR FILIÈRE	9	33	2	7	24	75

❖ Organigramme





**Cet organigramme est une image à un instant donné de l'organisation des services de la CCBC. De nombreux agents du service scolaire effectuent des missions dans plusieurs services (écoles, restauration scolaire, transport scolaire...). Dans l'organigramme ci-dessus, les agents sont affectés sur le service pour lequel ils effectuent la plus grosse quotité de travail hebdomadaire.*

4. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

La direction générale des services est située dans les bureaux administratifs de la CCBC au 4 rue des fosses à Montmirail. Elle est composée de 10 agents, qui sont chargés de mettre en œuvre les décisions du conseil communautaire, du bureau, et du Président.

Les principales missions de la direction sont :

- Diriger et coordonner les différents services et équipes ;
- Piloter et suivre les projets ;
- Accueil du public aux horaires suivants : du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

5. PRÉSENTATION DES SERVICES SCOLAIRES ET ENFANCE

5.1 LES ÉCOLES

Les écoles publiques sont réparties comme suit sur le territoire de la CCBC :

- Une école maternelle et une école élémentaire à Montmirail.



École maternelle de Montmirail



École élémentaire de Montmirail

- Une école maternelle et une école élémentaire, regroupées en école primaire, à Fromentières.



École primaire de Fromentières

- Un RPID comprenant une école élémentaire à Charleville, une école élémentaire et une école maternelle à Le Gault-Soigny.



École maternelle de Le Gault-Soigny



École élémentaire de Le Gault-Soigny



École élémentaire de Charleville

La compétence fonctionnement des écoles comprend tout ce qui est nécessaire et contribue au bon fonctionnement des écoles, et notamment, sans que cette liste soit exhaustive : mise à disposition des ATSEMS et personnel d'entretien, fournitures scolaires, fourniture des fluides, nettoyage des locaux, cours de natation, subventions des voyages et sorties scolaires, subventions aux coopératives scolaires et associations de parents d'élèves, etc...

Répartition des effectifs dans les différentes écoles à la rentrée de septembre 2022 :

	NOM DU DIRECTEUR (RICE)	EFFECTIFS TOTAL	DE LA CCBC	HORS CCBC	NB DE CLASSES
ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES					
MONTMIRAIL	Nathalie BOUCHE	262	203	59	12
FROMENTIÈRES	Cécile DUPIRE	79	79	0	5
CHARLEVILLE	Marie-Jo VIE	41	39	2	2
LE GAULT SOIGNY (CP-CE1)	Ludovic MATHE	27	27	0	1.5
ÉCOLES MATERNELLES					
MONTMIRAIL	Karine BOCQUET	126	95	31	5
FROMENTIÈRES	Cécile DUPIRE	44	44	0	2
LE GAULT SOIGNY	Ludovic MATHE	37	36	1	1.5
ÉCOLE JEANNE D'ARC					
MATERNELLE	Séverine LANDREAT	49	36	13	2
ÉLÉMENTAIRE	Séverine LANDREAT	129	84	45	6
COLLÈGES					
COLLÈGE DE LA BRIE CHAMPENOISE	Philippe CLAUDOTTE	325	245	80	-
COLLÈGE JEANNE D'ARC	Séverine LANDREAT	165	96	69	8
TOTAL ÉLÈVES		1284	1007	290	-

5.2. LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de restauration scolaire de la CCBC est composé de 4 sites :

- La cantine de l'école maternelle de Montmirail.

- La cantine de l'école élémentaire de Montmirail qui accueille également les enfants inscrits en centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances.



Self de la cantine de l'école élémentaire de Montmirail

- La cantine de l'école Fromentières qui accueille les maternelles et les élémentaires de l'école.
- La cantine de l'école de Le Gault-Soigny, qui depuis septembre 2018, accueille les élémentaires et les maternelles de l'ensemble du RPID Le Gault-Soigny / Charleville, dans la salle Garlande mise à disposition par la commune. Une navette fonctionne entre les deux écoles le midi, pour transporter les enfants vers la cantine.

Les repas sont livrés en liaison froide pour les trois cantines par la société LES PETITS GASTRONOMES, titulaire du marché depuis septembre 2021.

Répartition des effectifs dans les différents sites de restauration scolaire – rentrée de septembre 2021 :

SITE DE RESTAURATION SCOLAIRE	EFFECTIFS
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE MONTMIRAIL	196
ÉCOLE MATERNELLE MONTMIRAIL	94
ÉCOLE DE FROMENTIERES	92
RPID LE GAULT-CHARLEVILLE	89
TOTAL	471

5.3 LE TRANSPORT SCOLAIRE

Dans le cadre de sa compétence transport scolaire, la CCBC coordonne le service avec la Région Grand-Est, qui a la compétence transport, et est chargé de son organisation et sa gestion au premier rang.

En 2021, le transport est assuré par le biais d'un marché passé par la Région Grand Est auprès du transporteur privé, PROCARS et le Syndicat SIS de Sézanne. La Région Grand Est prend en charge intégralement le coût du transport scolaire pour les enfants de primaire. Depuis le 1^{er} janvier 2021, le coût du transport pour les élèves du collège et du lycée s'élève à 94 € par an, la CCBC a décidé de prendre en charge 82 € par élève, soit un reste à charge pour les familles de 12 € par an.

La CCBC assure également la surveillance dans les cars scolaires, par le biais de 10 agents à temps non complet. La CCBC récupère une partie des charges générées par le service transport scolaire (participation au transport, frais administratifs et charges de personnel) sur les communes extérieures de Seine et Marne et de l'Aisne qui utilisent les circuits.

Effectifs dans les transports scolaires :

ÉCOLES	EFFECTIFS 2022
MATERNELLE DE MONTMIRAIL	34
ÉLÉMENTAIRE DE MONTMIRAIL	94
ÉLÉMENTAIRE DE JEANNE D'ARC	24
ÉCOLE DE FROMENTIÈRES	74
RPID LE GAULT/CHARLEVILLE	67
COLLEGES	EFFECTIFS 2022
COLLÈGE DE LA BRIE CHAMPENOISE	208
COLLÈGE JEANNE D'ARC	70
TOTAL	571

5.4 LES PÉRISCOLAIRES

Chaque pôle scolaire propose un accueil périscolaire matin et soir.

Les structures d'accueil sont situées à :

- L'école maternelle de Montmirail ;
- A proximité de l'école élémentaire de Montmirail ;
- L'école de Fromentières ;
- L'école de Le Gault-Soigny.

La structure près de l'école élémentaire de Montmirail dénommée « l'île aux enfants » fonctionne également en tant qu'accueil de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Le service est financé par la participation des familles, et les subventions de fonctionnement de la CAF versées dans le cadre de la convention territoriale globale signée en décembre 2020, et ouvrant droit à la prestation de service enfance.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	EFFECTIFS MOYENS
PÉRISCOLAIRE MATERNELLE MONTMIRAIL	23
PÉRISCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE DE MONTMIRAIL	45
PÉRISCOLAIRE ÉCOLE DE FROMENTIÈRES	40
PÉRISCOLAIRE LE GAULT	33
TOTAL	141

5.5 LE CENTRE DE LOISIRS « L'ÎLE AUX ENFANTS »

La CCBC accueille les enfants les mercredis, et pendant les vacances scolaires, dans le centre « l'île aux Enfants », située 28 rue du Faubourg de Paris à Montmirail.



Effectifs moyens 2022 :

CENTRE DE LOISIRS MONTMIRAIL	NOMBRE MOYENS D'ENFANTS ACCUEILLIS
MERCREDIS	Entre 30 et 60
PETITES VACANCES	Entre 18 et 40
JUILLET	Entre 47 à 55 enfants
AOÛT	Entre 12 et 30

❖ Le séjour vacances

Le centre de loisirs « L'Île aux Enfants » organise chaque année un séjour vacances pour les jeunes de 7 à 13 ans vers différentes destinations (la montagne, la mer ...) et propose différentes activités sportives et culturelles.

6. PRÉSENTATION DES SERVICES CULTURELS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

6.1 LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE

La médiathèque est installée au Centre La Rochefoucauld, rue Saint Vincent de Paul à Montmirail. Le bâtiment appartient à la Ville de Montmirail qui met à disposition de la CCBC, le 1^{er} étage. Elle dispose de 273 m², de 40 places assises, et propose 3 espaces différents (bébés-lecteurs, jeunesse et adulte).

L'inscription est gratuite, et permet d'emprunter des ressources diverses : livres, revues, CD, DVD, jeux...

Horaires d'ouverture au public :

- **Mercredi** : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h
- **Jedi** : 14 h - 18 h
- **Vendredi** : 14 h - 18 h
- **Samedi** : 9 h 30 – 12 h 30



La médiathèque a par ailleurs mis en place des partenariats avec les crèches, le RAM, le collège de la Brie Champenoise, le centre de loisirs, le centre médico-psycho-pédagogique, l'association « Jeux, Tu, On Joue » et la bibliothèque départementale de la Marne (BDM).



❖ Fréquentation et évolution du nombre de prêts

	NOMBRE D'ABONNÉS	NOMBRE D'ABONNÉS HORS CCBC	NOUVEAUX ABONNÉS	NOMBRE DE PRETS
2021	358	74 (21%)	101	7959
2022	448	112 (25%)	241	12864
ÉVOLUTION 2021-2022	+25%	+51%	+138%	+62%

ÉTATS DU FONDS PROPRE AU 31 DÉCEMBRE 2022 :

- 16 524 livres ;
- 23 abonnements à des revues adultes et 19 revues jeunesse ;
- 1 857 CD
- 572 DVD adultes et 344 DVD enfants ;
- 35 jeux.

Soit au total, 21 276 documents proposés.

Le fond appartenant à la médiathèque est complété par les documents prêtés par la BDM, dont le catalogue est accessible en ligne.

Une mise en valeur du fonds documentaire est faite tout au long de l'année par une présentation autour d'un thème d'actualité internationale, nationale ou locale.

La médiathèque comprend un espace équipé d'ordinateurs dédiés au public.

L'équipe de la médiathèque propose régulièrement des animations (heure du conte, moments des tous petits, ateliers d'été...) ainsi que des expositions.

6.2 L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

L'école de musique est située au 28 rue du faubourg de paris.



L'école propose différents cours et disciplines :

- Cours d'éveil et d'initiation musicale pour les enfants de 4 à 7 ans ;
- Cours de formation musicale (solfège) à partir de 8 ans ;
- Cours d'instruments individuels pour les enfants à partir de 8 ans et pour les adultes ;
- Ateliers et ensemble collectifs.

L'école de musique offre un large choix d'instruments :

- Instruments à vents : trompette, trombone, flûte traversière, clarinette, saxophone ;

- Instruments à cordes : guitare classique, guitare électrique, basse, violon ;
- Piano classique ;
- Batterie.

NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS A L'ÉCOLE DE MUSIQUE :

- Année 2021 - 2022: 59 élèves.
- Année 2022 -2023: 62 élèves.

6.3 L'ESPACE CULTUREL ANDRÉ GUYOT

L'espace André Guyot est composé de 10 salles (dont 1 salle informatique, 1 salle de théâtre, 1 salle polyvalente, des salles de danse), sur 3 étages.

L'espace André Guyot est principalement utilisé pour les activités de l'Espace Loisir Culture. Deux salles sont réservées pour l'école de musique, une salle pour l'Union musicale, et une pour le centre de loisirs. L'espace culturel André Guyot est mis à disposition des associations à titre gracieux, et l'ELC bénéficie d'une convention d'occupation de longue durée.

Les activités proposées sont les suivantes : ateliers (Histoire et patrimoine, couture, BD, peintures...), spectacles (théâtre, danse...), culture (sorties culturelles, café philo ...), sport (dances diverses, yoga, escalade, fitness...), cours divers (anglais, arabe, italien, informatique ...).



6.4 LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La CCBC assure l'entretien des équipements sportifs au titre de sa compétence en matière d'équipements sportifs. Les équipements gérés par la CCBC sont les suivants : le complexe sportif de Montmirail, le gymnase de l'école élémentaire, la salle de judo à Montmirail, le terrain de foot de Le Gault-Soigny.

LE COMPLEXE SPORTIF DE MONTMIRAIL - 12 RUE DU PETIT SAINT-LAZARE

A l'intérieur du gymnase intercommunal, les équipements disponibles sont les suivants :

- 1 terrain de basket ;
- 1 terrain de handball ;
- Plusieurs terrains de badminton.

Le gymnase intercommunal est utilisé par les écoles (groupe scolaire Jeanne d'arc et collège de la Brie Champenoise), le Badminton club, le Sporting club, l'Avenir Montmirail basket, le Foyer rural Margny-Corrobert-Verdon pour l'athlétisme, et une fois par an par le judo pour le critérium.

Le complexe sportif propose à l'extérieur :

- 1 terrain d'honneur ;
- 1 terrain d'entraînement ;
- 1 terrain de foot à sept ;
- 1 terrain de basket ;

- 1 plateau sportif pour la pratique de l'athlétisme (javelot, disque, saut en hauteur, saut en longueur...);
- 7 terrains de pétanque;



LES COURS DE TENNIS - 12 RUE DU PETIT SAINT-LAZARE A MONTMIRAIL

Nombre de courts de tennis :

- 3 terrains couverts;
- 2 terrains extérieurs adultes;
- 1 mini-terrain extérieur pour les jeunes.

Les terrains de tennis ont été construits et financés par l'association Tennis Club Montmirailais, avec le soutien de la CCBC et de divers financeurs.



BOULODROME - 12 RUE DU PETIT SAINT LAZARE A MONTMIRAIL

La CCBC construit un boulodrome couvert, achevée début 2022.



LE GYMNASE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - 26 RUE DU FAUBOURG DE PARIS A MONTMIRAIL

Le gymnase de l'école élémentaire est utilisé en dehors du temps scolaire par le Sporting club de Montmirail, l'ELC, le Kitsune Karaté club.



LE DOJO - 18 RUE JEANNE D'ARC A MONTMIRAIL

A disposition :

- 1 salle de judo ;
- 1 salle de musculation « Philippe Lebreton ».





7. PRÉSENTATION DES SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques de la CCBC sont situés au 11 rue de Beaumont.

Les principales missions assurées par les agents techniques sont les suivantes :

- Astreinte hivernale : déneigement des voies d'intérêts communautaires ;
- Intervention lors d'orage et de phénomène météorologique ;
- Entretien des voiries (entretien des ouvrages d'art, traverses de chaussée, peinture routière, différents marquages, préparation avant enduisage, pose de signalisation sur demande des Maires ...) ;
- Entretien des espaces verts, fauchage de tous les sites de la CCBC (château d'eau, station, lieux communautaires ...) ;
- Entretien des regards, fossés, caniveaux pour le bon écoulement des eaux pluviales ou usées ;
- Entretien des bâtiments communautaires et des écoles ;
- Accompagnement de sécurité aux entrées d'école, entretien des abris bus ;
- Soutien aux associations et communes membres, prêt de matériel pour l'organisation de différentes manifestations (apport de bacs, barrières et autres panneaux de signalisation temporaire, installation scène ...) ;
- Nettoyage des colonnes à verres des 20 communes et livraison de bacs de collecte des ordures ménagères ;
- Entretien du matériel et nettoyage (véhicules, matériel thermique ...).

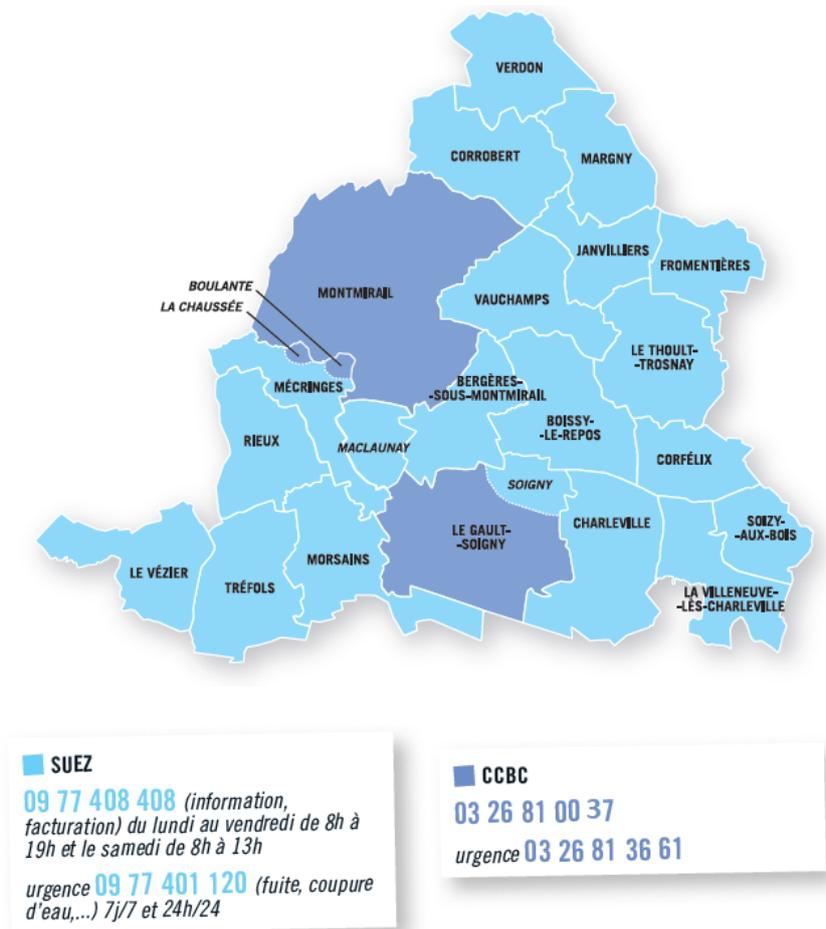
8. PRÉSENTATION DES SERVICES DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

8.1 L'EAU POTABLE

La CCBC est compétente pour assurer le traitement et la distribution publique de l'eau potable, ainsi que l'exploitation, l'entretien, et le renouvellement des installations. Le service public de distribution d'eau potable est assuré en régie sur la commune de Montmirail et Le Gault-Soigny (à l'exception du hameau de Soigny rattaché au contrat d'affermage).

Le service en régie est assisté par l'entreprise VEOLIA, qui intervient dans le cadre d'un marché de prestations de services, pour assurer les entretiens et réparations nécessitant des équipements et/ou compétences que la CCBC ne possède pas en interne. VEOLIA intervient sur commandes de la CCBC, sur le secteur de Montmirail et Le Gault-Soigny.

Le reste du territoire est géré par SUEZ, par le biais d'un contrat d'affermage conclu en janvier 2022, pour une durée de 7 ans. Le fermier assume, dans ce cadre, l'exploitation, l'entretien et le renouvellement (en fonction des dispositions contractuelles) des biens affectés au service délégué. Les travaux et gros investissements restent à la charge de la CCBC. La relève des compteurs est directement effectuée par les agents des services de SUEZ une fois par an.



❖ Inventaire des principaux équipements du service

- Les installations de production/traitement gérées en régie :

SITE	TYPE
MONTMIRAIL	
Station les Egremonts	1 source / 2 pompes
Station de pompage Les Courbes	3 forages
LE GAULT-SOIGNY	
Station de pompage	2 forages

▪ **Les châteaux d'eau et les réservoirs :**

SITE		CAPACITÉ
SECTEUR MONTMIRAIL		
Château d'eau - MONTMIRAIL	Réservoir sur tour	250 m ³
Château d'eau - L'ÉCHELLE	Réservoir sur tour	90 m ³
2 réservoirs - MONTMIRAIL (Château d'eau)	Réservoirs semi-enterrés	2 x 350 m ³
2 réservoirs - MONTMIRAIL (Source des Egremonts)	Réservoirs semi-enterrés	300 m ³ et 150 m ³
SECTEUR LE GAULT-SOIGNY		
Château d'eau - LE GAULT-SOIGNY	Réservoir sur tour	90 m ³

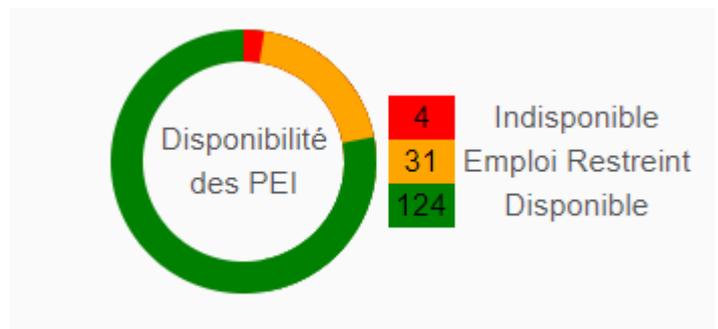
Les données techniques et toutes les informations détaillées sur les ressources, les volumes produits et facturés, le nombre d'abonnés, les rendements de réseaux, les opérations d'entretien, etc...) sont disponibles dans le rapport annuel 2022 de la CCBC sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, et dans le rapport annuel 2022 du délégataire.

❖ **Défense incendie - inventaire des équipements**

La compétence défense incendie comprend le contrôle et l'entretien de tous les points d'eau incendie du territoire, qui est réalisé en régie par un agent du service de l'eau.

Répartition des points d'eau incendie par communes :

COMMUNES	NOMBRE DE PEI
BERGÈRES SOUS MONTMIRAIL	7
BOISSY LE REPOS	7
CHARLEVILLE	2
CORFÉLIX	0
CORROBERT	2
FROMENTIERES	10
JANVILLIERS	5
LA VILLENEUVE LES CHARLEVILLE	4
LE GAULT SOIGNY	9
LE THOULT TROSNAY	4
LE VEZIER	4
MARGNY	1
MECRINGES	1
MONTMIRAIL	72
MORSAINS	4
RIEUX	4
SOIZY AUX BOIS	3
TREFOLS	8
VAUCHAMPS	10
VERDON	2
TOTAL	159



Disponibilité des PEI - 30 mai 2023

L'inventaire a été réalisé en 2021 et tous les points d'eau sont mis en ligne sur le système d'information géographique du SDIS de la Marne, avec une mise à jour régulière de leur disponibilité (disponible, indisponible ou emploi restreint) notamment en fonction des zones en travaux.

8.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

La CCBC assure la collecte et le traitement des eaux usées de la commune de Montmirail (y compris les hameaux de Hohecourt, l'Echelle le Franc, Courbetaux, Mondant, et une partie du hameau de Fontaine-Essarts), et des communes de Janvilliers, Rieux et de Vauchamps (rues de l'Eglise et de la Victoire).

Le service de l'assainissement est géré en régie. Les données techniques (les équipements, les opérations d'entretien, le nombre d'abonnés...) concernant les réseaux sont disponibles dans le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif.

❖ Inventaire des stations

SITE	TYPE	CAPACITÉ
MONTMIRAIL		
Station d'épuration	Boues activées à aération prolongés	5 500 EH
Station de traitement Courbetaux - rue des arbuses	Fosse avec filtre drainé vertical	35 EH
Station de traitement chemin du petit pont	Fosse avec filtre drainé vertical	80 EH
MÉCRINGES		
Station de traitement Hohecourt	Filtre à sable	120 EH
RIEUX		
Station de traitement Fontaine Armée	Filtre à sable	40 EH
Station de traitement Montrobert	Filtre à Roseaux	130 EH
JANVILLIERS		
Station de traitement	Micro-station avec lit fixé immergé, aéré	150 EH
VAUCHAMPS		
Station de traitement	Filtre à roseaux	400 EH

En 2022, 64 contrôles d'assainissement collectif (conformité du branchement) ont été réalisés en régie par les agents du service.

8.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La CCBC est compétente pour le contrôle des installations individuelles dans le cadre du SPANC.

Les contrôles d'assainissement donnent lieu au paiement par les usagers d'une redevance de 100 € par contrôle.

En 2022, 65 contrôles d'assainissement individuel ont été effectués en régie par les agents du service.

9. SERVICE ENVIRONNEMENT

La CCBC assure dans le cadre de cette compétence : la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères et du tri, ainsi que la collecte du verre en apport volontaire et des cartons. Elle gère également une déchetterie située à Maclaunay (hameau de Montmirail).

L'ambassadrice du tri gère le service environnement et est à la disposition des usagers, pour les questions ou réclamations relatives au service des déchets ménagers et assimilés.

Ce service est intégralement financé par la TEOM dont le taux a été fixé à 14% en 2022. Toutes les données concernant le service sont disponibles dans le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

❖ La déchetterie à Maclaunay

La CCBC possède une seule déchetterie sur son territoire. Elle se situe dans le hameau de Maclaunay, sur la commune de Montmirail. Sa gestion est assurée par la société SUEZ, pour le compte de la Communauté de Communes.



L'accès à la déchetterie est gratuit pour les habitants de la CCBC. Les habitants des communes de Dhuys et Morin en Brie, et Rozoy-Bellevalle y ont également accès, la CCBC ayant signé une convention financière avec la CARCT à cet effet. Les apports en déchetterie sont limités à 1 m³ par semaine, par foyer, et par type de déchet, pour les particuliers. L'accès des professionnels est subordonné à l'achat de tickets, disponibles dans les bureaux administratifs de la CCBC. Le ticket est facturé 25 € pour le dépôt en déchetterie d'1 m³ de déchets. Les déchets artisanaux et commerciaux sont acceptés à titre payant dans la limite d'1 m³ par semaine et par type de déchets (à l'exception des DDS limités à 0,5 m³).

❖ Horaires d'ouverture de la déchetterie

HORAIRES D'HIVER

01 NOVEMBRE AU 31 MARS :

LUNDI, MARDI, MERCREDI : 13H00 -18H30

SAMEDI : 9H00-12H00 ET 13H00 -18H00

DIMANCHE : 9H00 -12H00

HORAIRES D'ÉTÉ

01 AVRIL AU 31 OCTOBRE :

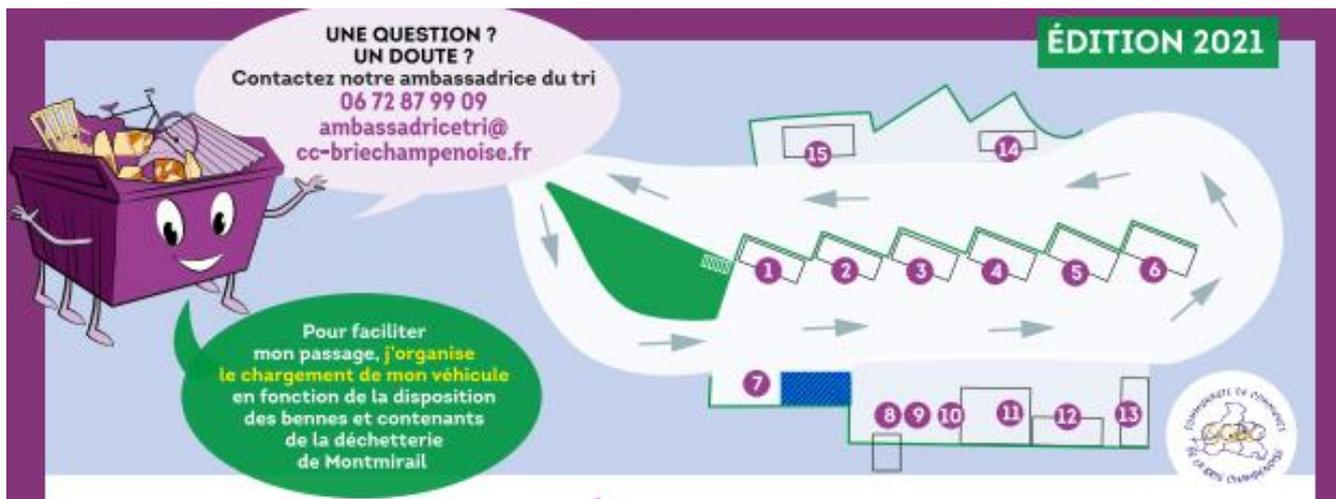
LUNDI, MARDI, MERCREDI : 13H30 -19H00

SAMEDI : 9H00-12H00 ET 13H30 -18H30

DIMANCHE : 9H00 -12H00

Toutes les informations concernant la gestion et la collecte des déchets sont consultables dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2022.

❖ Plan de la déchetterie et type de déchets collectés



<p>benne n° 2 ou 3</p> <p>TOUT-VENANT</p>	<p>benne n° 4 ou 5</p> <p>VÉGÉTAUX, DÉCHETS VERTS</p>	<p>benne n° 6</p> <p>FERRAILLE MÉTAUX</p>	<p>conteneur 7</p> <p>VÊTEMENTS linge de maison, maroquinerie, chaussures</p>
<p>conteneur 8</p> <p>CARTONS APLATIS livres, papier, journaux, revues, magazines</p>	<p>cuves 9</p> <p>HUILES DE VIDANGE ET VÉGÉTALES</p>	<p>contenants 10</p> <p>AMPOULES LED ET NÉONS sauf ampoules à filaments</p>	<p>contenants 11</p> <p>PILES ET BATTERIES</p>
<p>contenant 12</p> <p>DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX</p>	<p>casiers et aire de stockage 13</p> <p>ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES</p>	<p>benne n° 14</p> <p>GRAVATS sauf plâtre, placo et béton cellulaire à trier dans le Tout-Venant</p>	<p>benne n° 15</p> <p>MEUBLES À déposer à l'intérieur de la benne</p>

CHAPITRE 2 : BILAN DES ACTIONS

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1.1 ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

❖ Cessions de terrain en ZI de Mondant

CESSIONS PARCELLES	SUPERFICIE PARCELLE	SUPERFICIE TOTALE	RECETTE TOTALE (HT)
SCI HORELI			
ZN 229	465 m ²	5420 m ²	48 780 €
ZN 241	4 955 m ²		
M. LEMAIRE et Mme CERNEL			
ZN 232	1 000 m ²	1 000 m ²	12 000 €

Délibération 2822 du 25 janvier 2022 - Cession SCI HORELI.

Délibération 2829 du 17 mars 2022 - Cession LEMAIRE ET CERNEL.

1.2 TOURISME

❖ Approbation de la convention d'objectifs et de financement 2023-2025 avec l'OTMR

La CCBC confie à l'Office de tourisme de Montmirail et sa Région (OTMR) des missions de service public définies par l'article L133-3 du Code du Tourisme, par le biais d'une convention de financement et d'objectifs. La convention en cours prenant fin le 31 décembre 2022, il était donc nécessaire de la renouveler. Le projet de convention a été approuvé lors du Conseil communautaire du 13 décembre 2022. Cette nouvelle convention, qui couvre la période 2023-2025, est sensiblement identique à la précédente avec quelques ajustements sur les animations à mettre en œuvre par l'OTMR, pour correspondre aux évolutions du territoire.

❖ Projet de construction d'un office de tourisme

L'Office de tourisme de Montmirail et sa Région occupait des locaux en location place Rémy Petit, vétustes et inadaptés à ses activités, dans lesquels il n'était pas possible de réaliser des travaux, en l'absence de bail protecteur. En raison d'un problème sur la toiture de ce local, l'OTMR a été déplacé en décembre 2022 dans un nouveau local en location, situé à côté de l'enseigne PRESTYLOC, au 19 avenue de l'empereur à Montmirail. Cet emplacement provisoire est peu visible, et excentré du centre-ville. Afin de permettre le développement d'une politique touristique plus ambitieuse, et d'améliorer la visibilité de l'OTMR, la CCBC envisage la création de nouveaux locaux dédiés à l'OTMR, sur le terrain d'aire d'accueil des camping-cars qui appartient à la Ville de Montmirail.

Le site de construction est bien situé, accessible depuis l'axe principal, à côté de la gare routière, et à proximité des avenues et du centre-ville. Par ailleurs, la Ville de Montmirail projette de réaménager son aire d'accueil des camping-cars, et d'y ajouter un vélo parc, et un bloc sanitaire. Le fait de positionner l'Office de tourisme au même endroit permettra donc de créer un pôle cohérent pour les touristes.

Ce projet a reçu un avis de principe favorable de la commission travaux le 28 septembre 2021 et de la commission développement économique le 14 octobre 2021, puis a été approuvé par délibération du Conseil communautaire le 22 février 2022. Il comprend la construction d'un bâtiment d'une surface d'environ 100 m² comportant une salle

polyvalente (accueil, exposition, espace boutique), un bureau, des sanitaires et un local technique, plus une terrasse de 25 m². La réalisation de ce projet est envisagée en fin 2023 / 2024.



2. GEMAPI

❖ Instauration de la taxe GEMAPI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dite compétence GEMAPI est devenue une compétence obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Elle comprend les 4 items suivants :



Compétence GEMAPI - Missions définies par l'article L.211-7 du code de l'environnement

Cette compétence devant être exercée à l'échelle de bassin (ou fraction de bassin) versant complet, la CCBC adhère aux syndicats intercommunaux suivants, pour gérer cette compétence.

- Le syndicat du bassin versant du Petit Morin amont (SBVPMA) pour le Petit Morin.
- Le syndicat Marne et Surmelin pour la Verdonnelle.
- Le SMAGE des 2 Morin, qui a été labellisé en EPAGE, pour le Grand Morin.

Par délibération du 26 septembre 2022, le conseil communautaire a décidé d'instaurer la taxe GEMAPI prévue par l'article 1530 bis du Code général des impôts, à compter du 1^{er} janvier 2023. Cet impôt local, créé par la loi MAPTAM, est destiné à financer spécifiquement et exclusivement les dépenses relatives à l'exercice de la compétence GEMAPI. Ces dépenses sont constituées pour la CCBC, par les contributions annuelles votées par chaque syndicat, qui se sont élevées à 45 000 € au total en 2022. La taxe GEMAPI s'applique aux contribuables redevables des taxes sur le foncier bâti, foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises et taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

3. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

❖ Action de sensibilisation sur le tri des déchets

En 2022, l'ambassadrice du tri - gestionnaire du service environnement a mis en place :

- Des actions de sensibilisation en milieu scolaire : Action « nettoyons la nature » avec les 5^{ème}, et visite du centre de traitement des déchets de La Veuve avec les éco délégués du collège et des élus de la CCBC.
- Des actions de sensibilisation pour les particuliers : 6 réunions publiques ont été organisées dans les communes de Montmirail, Morsains, Boissy le Repos, Fromentières et Verdon pour informer et sensibiliser les habitants aux gestes de tri.
- Installation d'une vitrine extérieure à la déchetterie afin d'afficher les principales informations : jours et horaires d'ouverture, dates de fermeture, règlement intérieur de la déchetterie, etc...



Les autres événements importants et changements majeurs à retenir dans ce domaine sont les suivants :

- Prolongation des contrats de collecte des déchets ménagers d'une année jusqu'au 31/12/2023 (OM et recyclable, verre, gestion de la déchetterie) afin de faciliter la préparation du passage aux consignes des extensions de tri (ECT)
- Elaboration du dossier de passage à l'extension des consignes de tri en partenariat avec le Syvalom.
- Conclusion d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en groupement avec la CCSSOM, en vue de préparer le renouvellement des contrats de collecte au 1^{er} janvier 2024. Le cabinet Espelia a été retenu pour exercer la mission d'AMO.
- Réalisation d'un nouveau guide du tri.
- Résiliation au 31 décembre 2022 du contrat de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI). Ces déchets sont à déposer en pharmacie.
- Préparation du passage à la sortie des biodéchets des OMR prévu en 2024 : état des lieux des volumes de biodéchets auprès des commerçants, et recherche de solutions de traitement.
- Remplacement d'une colonne à verre à Charleville.
- Mise en place de nouvelles collectes à la déchetterie pour les articles de bricolage et jardin et les jouets.

Toutes les informations concernant l'activité du service environnement et la gestion des déchets sont consultables dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2022.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

1.1 Opération programmée d'amélioration de l'habitat (2023-2026)

Le Conseil communautaire du 21 décembre 2021, a approuvé le principe de la mise en œuvre d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur l'ensemble du territoire du PETR, en continuité de l'opération actuelle, afin de ne pas perdre le bénéfice de la dynamique initiée. Une participation financière prévisionnelle de la communauté de communes de la Brie Champenoise, a été votée à hauteur de 6 € par an et par habitant (basée sur la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2021) pendant 4 ans.

L'ANAH continuera à soutenir la nouvelle opération, dans le cadre de ses règles d'accompagnement national. La Région Grand Est a revu sa politique d'aide et ne soutiendra plus que les travaux d'amélioration énergétique.

Les collectivités locales continuent à soutenir l'OPAH, en attribuant une aide locale complémentaire pour les travaux suivants :

- Les travaux en faveur du maintien à domicile ;
- Les travaux de sortie d'insalubrité ;
- Les travaux d'économies d'énergie selon le référentiel régional.



2. TRAVAUX

❖ Travaux de voirie et assainissement pluvial

Tableau récapitulatif des travaux réalisés en 2022 :

COMMUNES	OBJET DES TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT HT	FONDS DE CONCOURS COMMUNE	AUTRES SUBVENTIONS
CHARLEVILLE – RD447	RD447 (partie du bas uniquement)	WIAME	11 900 €	50%	
LE THOULT TROSNAY – Place de la mairie	Voirie et assainissement pluvial	COLAS	17 200 €	50%	
LE VÉZIER – Place de la Mairie	Voirie et assainissement pluvial	COLAS	15 300 €	50 %	
MONTMIRAIL – Avenue Charles de gaulle	Dalles de répartition	COLAS	12 660 €		

MONTMIRAIL – ZI Mondant	Réfection voirie	EUROVIA	6 592 €		
MONTMIRAIL - Déchetterie Maclaunay	Aménagement voirie et stabilisation accotement	COLAS	13 750 €		
MONTMIRAIL - rue des mottes	Travaux d'extension des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales	CATOLICOT	26 350 €		
MORSAINS - Orcils	Elargissement voirie et aménagement accotement sur la VC n° 5 de Charminet aux Orcils	EUROVIA	5 077 €	50 %	
TRÉFOLS - Les Cheigneux	Création d'un caniveau CC1 des 2 côtés avec connexion au réseau EP sur 100 ml aux Cheigneux	WIAME	26 220 €	50 %	

Campagne d'enduisages : COLAS - 93 466,77 HT

Campagne de fauchage : LEGRET - 28 599.81 € HT

Balayage mécanique des caniveaux : 4 435 € HT

Photographies des travaux réalisés en 2022 :



Place de la Mairie - Le Vézier



Place de l'église - Le Thout Trosnay



Accès déchetterie - Maclaunay



Le Thoult Trosnay

3. ASSAINISSEMENT

❖ Mise à enquête publique des projets de zonage assainissement

Le Conseil communautaire a retenu par délibération du 10 juin 2021, un zonage des eaux usées en assainissement non collectif pour les communes de Corfélix, La Villeneuve-lès-Charleville, Le Vézier, Morsains, Soizy aux Bois et Tréfol.

Les études de zonage pour les huit communes restantes (Bergères sous Montmirail, Boissy le Repos, Charleville, Le Gault-Soigny, Le Thoult-Trosnay, Mécringes, Rieux et Verdon) ont été finalisées et ont été présentées aux Maires. Le conseil communautaire du 30 mai 2022 a approuvé les projets de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de ces 8 communes. Un zonage ANC a été retenu pour toutes les communes, à l'exception de Charleville, où un assainissement collectif est prévu pour le centre-bourg et de Rieux et Mécringes qui disposent déjà d'un assainissement collectif sur une partie de leur territoire et ont donc un zonage mixte également.

Les projets de zonage des 14 communes concernées par l'étude ont été soumis à enquête publique du 15 novembre 2022 au 16 décembre 2022 inclus. Des permanences ont été assurées par le commissaire-enquêteur, au siège de la CCBC afin de répondre aux questions et observations des habitants, aux dates suivantes :

- Le mardi 15 novembre 2022 de 17h30 à 19h00.
- Le samedi 26 novembre 2022 de 10h30 à 12h00.
- Le vendredi 16 décembre 2022 de 17h30 à 19h00.

Suite à l'enquête publique, Mme le commissaire enquêteur a rendu son rapport et émis un avis favorable sur tous les projets de zonage, qui ont fait l'objet d'une approbation finale par le Conseil communautaire au début de l'année 2023. Les cartes de zonage sont désormais opposables aux tiers et sont annexés au document d'urbanisme des communes qui en disposent.

❖ Travaux sur le réseau d'assainissement des eaux usées

En 2022, les travaux réalisés sur le réseau d'assainissement des eaux usées sont les suivants :

- Remise aux normes et remplacement du poste de relevage et de l'armoire électrique - Station de Courbeteaux à Montmirail : VEOLIA - 34 551 €
- Rue du vieux moulin à Montmirail - Extension réseau d'eaux usées : CATOLICOT - 40 000 €.

4. EAU POTABLE

❖ Travaux de remplacement des réseaux d'eau potable à Bergères sous Montmirail et Boissy le Repos

Afin d'améliorer la qualité de l'eau potable distribuée, la CCBC a engagé en 2021 un programme de remplacement des réseaux sur les communes de Bergères sous Montmirail, Boissy le Repos et le hameau de Soigny. La première tranche de travaux a été réalisée entre novembre 2021 et août 2022 par l'entreprise CISE TP, et comprend les travaux suivants :

Commune de Bergère sous Montmirail - chemin du bois, rue du château, impasse des rayons, rue du vieux moulin :

- Renouvellement de 243 mètres linéaires (ml) de canalisation PVC DN 81/90 mm par une canalisation en fonte ductile DN 60 mm ;
- Renouvellement de 789 ml de canalisation PVC DN 130/140 mm et 126/140 mm par une canalisation en fonte ductile DN 125 mm ;
- Reprise de 31 branchements DN 25/40 mm ;

Commune de Boissy Le Repos - rue de la vallée, rue de la liberté, rue de la gare, rue de l'église, rue de la charlotte, impasse de la vieille route :

- Renouvellement de 93 ml de canalisation PVC DN 78,0/90 mm par une canalisation en fonte ductile DN 60 mm ;
- Renouvellement de 279 ml de canalisation PVC DN 78,2/90 mm par une canalisation en fonte DN 80 mm ;
- Renouvellement de 866 ml de canalisation PVC DN 126/140 mm par une canalisation fonte DN 125 mm ;
- Reprise de 55 branchements DN 25/40 mm ;

Montant total de l'opération (première tranche) : 639 836 € HT dont 590 265 € HT pour la part travaux.

Subventions : Agence de l'Eau Seine Normandie : 235 521 €, Département de la Marne : 146 237 €, État-DETR : 121 500 €.



La deuxième tranche de travaux qui concerne le hameau des Bordes et le hameau de Soigny sera programmée en 2023/2024 et sera probablement suivie d'autres tranches dans ce secteur.

❖ Travaux réalisés sur le réseau d'eau potable

En 2022, les études et travaux suivant ont également été réalisés sur le réseau d'eau potable :

- Remplacement de 7 branchements plombs avenue Charles de gaulle et rue du Dr Philippe Amelin à Montmirail : VEOLIA - 16 586 € HT.

- Remplacement de 40 bouches à clés avenue Charles de Gaulle et rue du Dr Philippe Amelin à Montmirail : VEOLIA - 11 470 € HT.
- Déconnexion ancien forage de MARGNY : SUEZ - 2 125,52€ HT.
- Aménagement intérieur du véhicule du service de l'eau : SD Service - 4 320 € HT.
- Démarrage d'un marché d'étude d'aire d'alimentation des captages de LE GAULT-SOIGNY et SOIZY-AUX-BOIS : AMODIAG Environnement - 134 226,20 € HT (subvention AESN 80 %).

❖ Mise en place d'un numéro d'astreinte

Il a été décidé de mettre en place un numéro d'astreinte (07 88 81 75 59) pour répondre aux appels concernant les fuites d'eau ou problème sur le service de distribution de l'eau potable. Ce numéro est à utiliser uniquement pour les habitants du secteur en régie (Montmirail, Le Gault Soigny). Ce numéro unique simplifie les démarches pour les administrés car il est désormais identique la semaine et le week-end.

Attention : Les habitants des autres communes du territoire doivent contacter SUEZ en cas de problèmes.

❖ Engagement dans un contrat territoire eau et climat avec l'AESN

L'Agence de l'Eau Seine Normandie a proposé à la CCBC de s'engager dans un contrat de territoire eau et climat (CT&C) prévu par le 11^{ème} programme, et qui a pour objectif de développer des actions portant sur les enjeux prioritaires identifiés par l'AESN, dans son programme 2019-2024. La conclusion d'un CT&C permet de bénéficier d'un soutien technique et financier prioritaire de l'AESN pour les projets inscrits dans le contrat ainsi qu'une animation thématique territoriale, grâce au financement d'un poste d'animateur (de 50% à 80% selon les thématiques retenues dans le CT&C).

Le Conseil communautaire a décidé de s'engager dans cette démarche le 30 mai 2022, en vue de renforcer sa politique d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée et de préservation de la ressource. Le recrutement d'un animateur CT&C est en cours.

5. DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

❖ Installation défense incendie

La CCBC doit prévoir l'installation de points d'eau incendie permettant d'alimenter le cas échéant les services de secours du SDIS. Le secteur de La Chaussée de Mécringes, situé dans le bas de Montmirail, étant dépourvu de défense incendie, il était nécessaire de remédier à cette carence, en installant un point d'eau incendie.

Au regard des caractéristiques de ce secteur la solution qui a été retenue est l'installation d'une citerne souple de 120 m³ équipée d'un poteau d'aspiration.

Montant des travaux : Pose de la réserve incendie à Mécringes : 19 892,79 € HT



Subvention : Le Département de la Marne a versé une subvention à hauteur de 20%, soit 7 754 € au total pour le renforcement de la défense extérieure contre l'incendie au Recoude (installé en 2021) et à la Chaussée de Mécringes.

❖ Contrôle des points d'eau incendie

Achat d'une remorque pour contrôle des PEI (Point d'Eau Incendie) : HYDROMECA - 2 557 € TTC



6. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

6.1 LA MÉDIATHÈQUE

Nouveautés en 2022 :

- Mme Véronique THEISEN qui était responsable de la médiathèque depuis de nombreuses années a quitté la collectivité pour de nouvelles fonctions. La CCBC a recruté une nouvelle responsable, Mme Claire MICHEL, en mars 2022. L'équipe de la médiathèque a travaillé tout au long de l'année à redynamiser la structure, et à relancer les animations ludiques et culturelles, après la période de crise sanitaire, qui avait ralenti l'activité.

- ❖ Nouvel aménagement de la section ado-adulte et réouverture du coin tisanerie.



- Nouvelles modalités de prêt : possibilité d'emprunter un total de dix documents dont une nouvelle acquisition par support, deux DVD, et un jeu de société pour une durée d'un mois.

Animations organisées en 2022 :

- « **Le moment des Tout-petits** » : chaque deuxième samedi du mois de l'année scolaire.
- « **Les samedis jeux à la médiathèque** » : tous les troisièmes samedis du mois de l'année scolaire.
- « **L'Heure du conte** » et son atelier : tous les derniers mercredis du mois.
- **Les vacances thématiques :**
 - Du 6 au 19 février : Vacances artistiques
 - Du 11 au 23 avril : Vacances fleuries
 - Du 19 au 22 juillet : Stage origami modulaire
 - Du 12 juillet au 16 août : Ateliers d'écriture les mardis matin.
 - Du 19 décembre au 30 décembre : Magie de Noël.





- **Participation à la 3^{ème} édition de la Fabrique du livre jeunesse** : Rencontre avec l'illustrateur Tom VAILLANT, organisé par Interbibly et financé par la Région et le CNL. Les élèves de l'école ouverte et de l'île aux enfants ont rencontré l'auteur puis ont participé à un atelier de création de planches de bande dessinée.



- **Festival « place à l'humour » organisé par la bibliothèque départementale de la Marne** : Du 18 octobre au 19 novembre 2022.
Dans le cadre de ce festival, la médiathèque a accueilli le spectacle « La Brigade des Bonnes Manières » et la compagnie « la boîte en valise ».

Nombre de participants : 32 personnes (spectacle complet).

LE DÉPARTEMENT
Marne

place
à l'humour
Festival

2022
18 OCT. > 19 NOV.

Jeudi 10 novembre - 20h
SPECTACLE DE LA COMPAGNIE LA BOÎTE EN VALISE
dès 6 ans gratuit - sur réservation

Samedi 22 octobre - de 9h30 à 12h30
SAMEDI JEUX À LA MÉDIATHÈQUE
Matinée jeux de société animée par l'association Jeux, tu, on joue
gratuit - entrée libre

Mercredi 26 octobre - 16h
HEURE DU CONTE "RIRA BIEN QUI RIRA LE DERNIER"
dès 3 ans gratuit - sur réservation

Mercredi 2 novembre - 16h
ATELIER "RÉBELLION CHEZ LES OBJETS DU QUOTIDIEN"
dès 3 ans gratuit - sur réservation

Du 26 octobre au 5 novembre
JOUONS AVEC LES MOTS
Pendant les vacances venez jouer à des jeux de mimes
gratuit - entrée libre

Du 18 octobre au 19 novembre
QUIZ NUMÉRIQUE "QUI A DIT ?"
Retrouvez l'auteur d'une citation humoristique célèbre.
Facebook et site de la médiathèque

2 rue Saint Vincent de Paul
51210 MONTMIRAIL
09 67 32 88 86
mediatheque@cc-briechampenoise.fr

- **Conférence la chanson du champagne** : Organisée à la médiathèque, le 06 septembre 2022.

Nombre de participants : 35 personnes.

Cette conférence a été précédée par une exposition sur ce thème du 31 août au 7 septembre.



MONTMIRAIL

LA CHANSON DU CHAMPAGNE

LE LIVRE

Programme :

Le 6/09 à 18h30
Conférence musicale, concert, signature et séance de dégustation à la Médiathèque

Le 10/09 de 10h à 12h30
Visite guidée, signature et dégustation de Champagne à l'Office de Tourisme de Montmirail et sa Région

Expositions
Du 30/08 au 08/09 à la Médiathèque
Du 08/09 au 10/09 à l'Office de Tourisme de Montmirail et sa Région

- **Rencontre avec Barcella** : Le 6 octobre 2022, à la Halle aux veaux. Événement organisé par le Département et la fondation Braux-Sous-Valmy.
Événement des balades marnaises « Barcella se livre » en chemin vers les bibliothèques de la Bibliothèque départementale, en marge du festival « les Itinéraires ».
Nombre de participants : 27 personnes.



- **Escape game pendant les vacances scolaires de décembre** : Trois séances ont été organisés à la médiathèque, le mercredi 21 décembre 2022, avec des groupes de 8 enfants.
Nombre de participants : 24 enfants.



6.2 ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

❖ Rénovation des courts de tennis

Le court de tennis n°4 étant très dégradé, il a nécessité des travaux de rénovation lourde consistant à remplacer complètement la surface de jeu. Les courts de tennis n°1, 2 et 3 ont également fait l'objet de travaux de régénération, qui s'apparentent à des travaux d'entretien. L'ensemble du projet a été porté par la CCBC mais financé par le TENNIS CLUB, subventions déduites.

Montant total des travaux : 38 631 € HT. Part de TVA restant à charge de la CCBC = 3 295,32 €

Subventions obtenues :

- Département de la Marne : 5 398 €
- Région Grand Est : 5 398 €.
- Participation du TENNIS CLUB : 27 817,68 €.



❖ Réfection du terrain de basket

Montant total des travaux : 23 197 € HT



6.3 CONSTRUCTION D'UN BOULODROME COUVERT

La CCBC a construit un boulo-drome couvert sur le parc des sports municipal de MONTMIRAIL. Cet équipement est mis à la disposition gratuite de l'association Le Cochonnet Montmirailais, pour favoriser les entrainements du club et soutenir la pratique de la pétanque sur le territoire.

Montant total du projet : 81 798,14 € HT

Subventions :

- DETR : 15 536 €
- Subvention du Département : 15 536 €
- Participation de l'association COCHONNET MONTMIRAILLAIS : 10 000 €.

6.4 ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

❖ Approbation du programme de réhabilitation de l'espace culturel André Guyot

L'espace culturel André Guyot, dénommé couramment « Maison des associations », et situé 28 rue du Faubourg de Paris à Montmirail, nécessite d'importants travaux de réhabilitation afin de :

- Mettre le bâtiment aux normes sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, et la sécurité incendie,
- Poser une isolation thermique extérieure complète (y compris sur les façades du centre de loisirs), pour réduire les consommations énergétiques, faire des économies de fonctionnement et répondre aux objectifs de la loi ELAN, car ce bâtiment n'est pas du tout isolé et est très énergivore,
- Réaliser divers travaux de rénovation technique, afin de régler les problèmes d'infiltrations en toiture, l'absence de ventilation mécanique, etc...

En avril 2022, le conseil communautaire a approuvé le programme de réhabilitation de l'espace culturel André Guyot et le montant prévisionnel de l'opération fixé à 1 950 800 € HT sur la base des études de programmation. Le conseil a chargé le Président de la CCBC à lancer une consultation pour retenir un architecte et une équipe de maîtrise d'œuvre chargés d'élaborer les études de projet, et de suivre la réalisation de l'opération. Le bureau d'architecture TDA a été retenu pour un forfait d'honoraires prévisionnel de 125 800 € HT.



7. ENTRETIEN DES BATIMENTS SCOLAIRES

❖ Projet de rénovation cantine école élémentaire de Montmirail

Le projet et la demande de subvention pour les travaux de rénovation de la restauration scolaire de Montmirail ont été approuvés lors du Conseil communautaire du 25 janvier 2022. Les études sont désormais terminées, le début des travaux est prévu en juillet 2023.

La rénovation de la cantine comprend les travaux suivants :

- Rénovation complète de la cuisine : gros œuvre, menuiseries intérieures, faux-plafond, doublage, cloisons, plomberie, chauffage, ventilation, électricité, peinture, revêtements de sol, carrelage, faïence.
- Rénovation des vestiaires et des sanitaires du personnel
- Remplacement des sols des salles de restauration
- Isolation thermique extérieure du bâtiment
- Remplacement des menuiseries extérieures.

Montant total de l'opération : 659 000 € HT, dont 568 000 € HT pour la part travaux.

Subventions : L'opération est subventionnée par l'Etat au titre de la DSIL à hauteur de 100 000 €. Des demandes de subvention sont également en cours auprès du Département de la Marne et du fonds vert, pour un total de 226 600 € de financement supplémentaire attendu.

❖ Travaux dans les bâtiments scolaires

En 2022, les travaux réalisés dans les bâtiments scolaires sont les suivants :

- Aménagement éclairage extérieur école maternelle à Montmirail : F. GOUJON - 572 HT. Les travaux ont été réalisés en décembre 2022.
- Mise en place d'un sèche main supplémentaire dans les sanitaires de l'école élémentaire de Montmirail : F. GOUJON - 2 406 HT. Installation réalisée en décembre 2022.

8. SERVICES AU PUBLIC

❖ Inauguration Espace France Services

L'Espace France Services de Montmirail a été inauguré officiellement le 24 juin 2022, en présence du préfet de la Marne M. Henri PRÉVOST, du député M. Éric GIRARDIN, des conseillers départementaux M. Cyril LAURENT et Mme Danielle BÉRAT, du maire honoraire M. Bernard DOUCET, du président de la CCBC M. Étienne Dhuicq, de l'architecte Marc BAUSTERT, et des élus de la CCBC et de la commune de Montmirail. Le traditionnel couper de ruban a été suivi d'une visite des locaux, et d'une réception à la Halle aux Veaux.

Ce guichet unique donne accès dans un seul et même lieu, aux principaux organismes de services publics, et offre un accueil de proximité.

La Communauté de Communes de la Brie Champenoise s'est engagée avec l'ensemble des partenaires nationaux ayant signé la Charte France services : Direction générale des Finances publiques (DGFIP), Pôle emploi, CAF, Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), Défenseur des droits, Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD), Mutualité sociale agricole (MSA), Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT).

La CCBC a également signé une convention avec chacun des partenaires locaux suivants : CLIC, conseillère numérique du PETR du Pays de Brie et Champagne, Mission Locale, SUEZ, Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH), déléguée départementale du défenseur des droits. Ces partenariats locaux supplémentaires répondent aux besoins des usagers et permettent d'étoffer les services proposés par la structure, pour offrir un accompagnement le plus complet possible aux administrés.



COMPÉTENCES FACULTATIVES

1 - CONSTRUCTION, FONCTIONNEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

1.1 SERVICES ET ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

❖ Séjour vacances 2022

Un séjour vacances pour les jeunes de 7 à 12 ans a été organisé du lundi 11 au vendredi 15 juillet 2022. Le séjour s'est déroulé au Chalet d'Artimont dans les Vosges.

Nombre de participants : 36 enfants.

Activités proposées : VTT, randonnées, luge sur rail et accrobranches

Le séjour a été subventionné par la CAF, ce qui a permis à la CCBC de proposer aux familles des tarifs modulés selon leurs revenus. Le tarif inclus la pension complète, les activités et le transport.

Tarif selon revenus :

- Tranche 1 (revenu < 1 499 €) : 280 €
- Tranche 2 (de 1 500 € à 2 999 €) : 310 €
- Tranche 3 (revenu > à 3 000 €) : 350 €.



❖ Centre de loisirs - Été 2022

Le centre de loisirs a ouvert du lundi 11 juillet 2022 au vendredi 26 août 2022 (fermeture du centre du mardi 16 au vendredi 19 août 2022).

Horaires de fonctionnement : Du lundi au vendredi de 7 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 15.

Cet été, le centre de loisirs a proposé un programme d'activités ludiques et sportives sur les thèmes de « Fort Boyard » et « l'arche de Noé ». Au programme : Tennis, cinéma, parc zoologique dans les Ardennes, la mer de sable, ferme pédagogique de St Hilliers, jardin le point du jour à Verdilot, jeux et activités diverses.

2. FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

2.1 Sclarando et animation nettojons la nature

Le comité Marne de la Fédération Française de Randonnée, en partenariat avec l'USEP 51, a organisé une randonnée qui a réuni environ 700 élèves du CP au CM2, des écoles élémentaires de Montmirail, Charleville, Sézanne, Esternay et Troissy. Cette manifestation s'est déroulée le jeudi 19 mai 2022. La Ville de Montmirail et la CCBC ont contribué matériellement et logistiquement à la sécurité et à la réussite de cette belle initiative.

Au départ de la gare de TFBCO, les élèves ont suivi un parcours de 5 ou 9 km en fonction de leur âge, passant par les Egremons, Courcelles, la rue du Moulin Saint Martin, la rue de la Chaussée, le parcours de santé, la remontée de la Folie, la rue de Montléan, et les ruelles de Montmirail pour revenir au point de départ à la gare.

L'objectif de cette randonnée était de faire découvrir aux enfants l'activité de randonnée, en observant la nature, la flore, les paysages, l'architecture, mais aussi de les sensibiliser au respect de l'environnement.

Au cours du parcours, des ateliers ont été proposés aux enfants comme « lire et faire lire » et « lire une carte », sans oublier l'équipe d'animation déguisée pour l'occasion.

Deux classes de l'école élémentaire de Montmirail, ont profité de cette activité, pour la doubler avec une animation « Nettoyons la nature », supervisée par l'ambassadrice du tri de la CCBC.

Chaque classe a ainsi collecté 6 kg de déchets divers : cannettes en métal, plastiques, verres, mégots de cigarette, morceaux de métal... Les enfants étaient fiers de leur récolte et d'avoir ainsi contribué au nettoyage de la nature.



[2.2 Attribution d'une subvention à l'école de Charleville pour un séjour au Futuroscope](#)

L'école de Charleville a organisé une sortie éducative au Futuroscope les 04 et 05 juillet 2022, pour les deux classes de CE1/CE2 et CM1/CM2, soit 43 élèves. Ce projet s'inscrivait dans le cadre du projet « Ecole et cinéma » mis en place par l'école de Charleville pendant l'année scolaire 2021-2022. Le coût total du séjour (transport, hébergement, entrées au Futuroscope et repas compris) s'élevait à 5 875,50 €, soit 136,63 € par élève. L'école a sollicité une subvention de 50 € par élève à la CCBC, soit 2 150 € au total, ce qui a porté la participation des familles à 42,50 € (subvention de la coopérative scolaire déduite).

[2.3 Dispositif CLAS](#)

La CCBC a mis en place à la rentrée 2022, un dispositif Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (Clas) encadré par un référentiel national. Il a pour objectif de permettre à l'enfant d'acquérir des compétences qui lui font défaut, pour lui permettre de travailler plus efficacement à l'école, et de prendre confiance en lui, en développant une approche pédagogique alternative, et en amenant l'enfant à s'ouvrir sur le monde extérieur. Le Clas apporte également un soutien aux parents dans leur relation avec l'école et dans leur fonction parentale.

Le Clas n'est ni une simple aide aux devoirs, ni un accueil périscolaire. Les élèves pouvant en bénéficier sont en effet orientés par les enseignants, après un repérage préalable, effectué sur la base de critères prédéfinis. Les familles qui acceptent cette démarche de soutien et d'accompagnement doivent s'engager à ce que l'enfant suive les ateliers Clas de façon régulière toute l'année scolaire, et à participer eux-mêmes aux échanges et temps prévus avec les encadrants. Le Clas accueille deux groupes (collectifs) de 7 élèves chacun, selon les conditions et modalités suivantes :

- Coordination du dispositif par la directrice de l'école élémentaire de Montmirail, en lien direct avec le service des affaires scolaires de la CCBC.
- Encadrement des ateliers par une équipe d'enseignants et la psychologue scolaire.
- Orientation des enfants après repérage préalable, et signature d'une convention d'engagement par la famille. Suivi régulier de l'élève, avec un lien encadrant Clas / enseignant / famille.
- Durée = 27 semaines, avec un démarrage après les vacances de la Toussaint
- 2 séances d'une 1h ½ par semaine : lundi et jeudi après l'école.
- Ateliers hebdomadaires prévus en alternance : Méthodologie, relaxation- concentration, atelier philo, création d'escape game en partenariat avec la médiathèque.
- 4 ateliers thématiques supplémentaires, autour de la culture et de la découverte du monde extérieur prévus dans l'année, en associant les parents.
- Locaux utilisés : salle du centre de loisirs au 2ème étage de la maison des associations, et bibliothèque de l'école (ancienne cantine réaménagée).

3. CRÉATION D'UN SERVICE JEUNESSE

❖ Engagement dans une démarche de préfiguration d'une prestation de service jeunesse avec la CAF

La CCBC s'est engagée au dernier trimestre de l'année 2022, dans la préfiguration d'une prestation de service jeunesse, qui consiste à réaliser l'audit des besoins et à déterminer les contours du futur projet jeunesse. Cette phase de préfiguration permet le financement par la CAF d'un poste d'animateur / coordonnateur à 50% dès la phase de diagnostic, dans l'objectif de construire ensuite un projet jeunesse opérationnel. Cette convention de PS jeunesse permettra également d'obtenir des financements dédiés pour l'animation et la gestion d'une future structure type « Maison des jeunes », ainsi que pour la mise en place des actions qui seront inscrites dans le projet jeunesse.

La CCBC a choisi de former un animateur en alternance. Cette solution offre l'avantage de recruter et former un agent qui a déjà fait ses preuves dans l'animation au sein de la collectivité, de lui offrir une perspective professionnelle attrayante, et de construire le projet jeunesse de façon progressive. Cette formation en alternance est réalisée auprès du centre de formation continue ALMEA à Châlons sur Marne, et a démarré en novembre 2022.

CHAPITRE 3 : BILAN FINANCIER

Le bilan financier présenté ci-après concerne le budget principal de la CCBC. Les principales informations financières concernant les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement sont précisées dans les rapports annuels 2022 dédiés à ces services.

1. LES RÉSULTATS 2022

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2021	RÉSULTAT DE CLOTURE 2022
Fonctionnement	559 277 €	568 693 €
Investissement (résultats antérieurs reportés compris)	- 114 225 €	220 434 €
Besoin de financement à couvrir après RAR*	164 388 €	62 495 €
Excédent disponible	394 889 €	726 632 €

*RAR : Restes à réaliser. Si le besoin de financement est négatif, cela signifie que la section d'investissement présente un excédent, une fois les RAR comptabilisés.

Le résultat de fonctionnement s'élève à presque 569 000 € et a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (+ 9 000 €).

La section d'investissement ne présente aucun besoin de financement, l'excédent cumulé, pour un peu plus de 220 000 €, couvre largement le solde des restes à réaliser. L'excédent disponible pour financer de nouvelles dépenses d'équipement, sans recours à l'emprunt, d'élève à environ 726 000 €, soit 331 000 € de plus que l'année précédente.

2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à un peu plus de 5 millions d'euros en 2022, dont près de 4,8 millions de dépenses réelles. Les dépenses réelles ont augmenté d'environ 290 000 € par rapport à l'année précédente.

Les charges à caractère général ont progressé de 7,3 %, soit 141 000 €, en raison de :

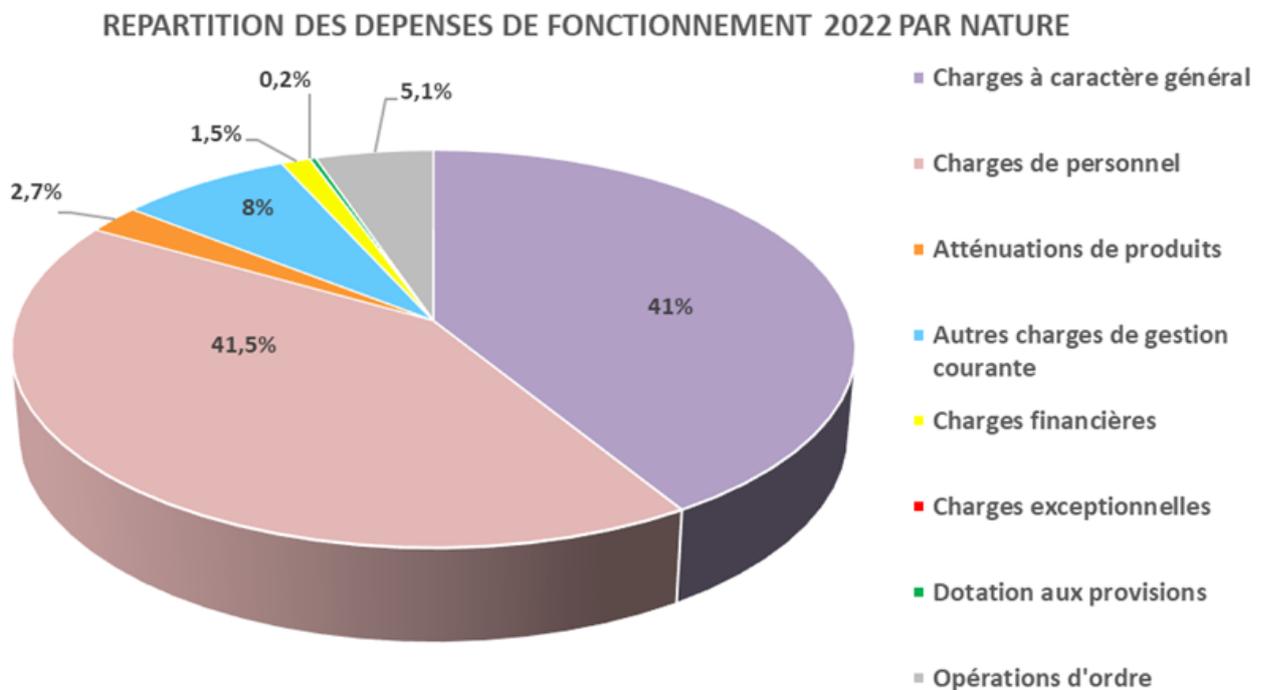
- L'augmentation générale des prix, et en particulier la hausse des prix de l'énergie.
- Les charges liées au fonctionnement du nouvel Espace France services.
- L'augmentation des charges de traitement des déchets, et notamment des tarifs du Syvalom.
- L'entretien des voiries, dont le budget a été renforcé.
- L'entretien des terrains de sport avec la rénovation du terrain de basket en 2022.
- L'augmentation du budget transport pour les écoles suite à la reprise des cours de natation et des sorties scolaires, après la période de crise sanitaire.

Les charges de personnel ont progressé de 8%, soit 157 000 €, en raison :

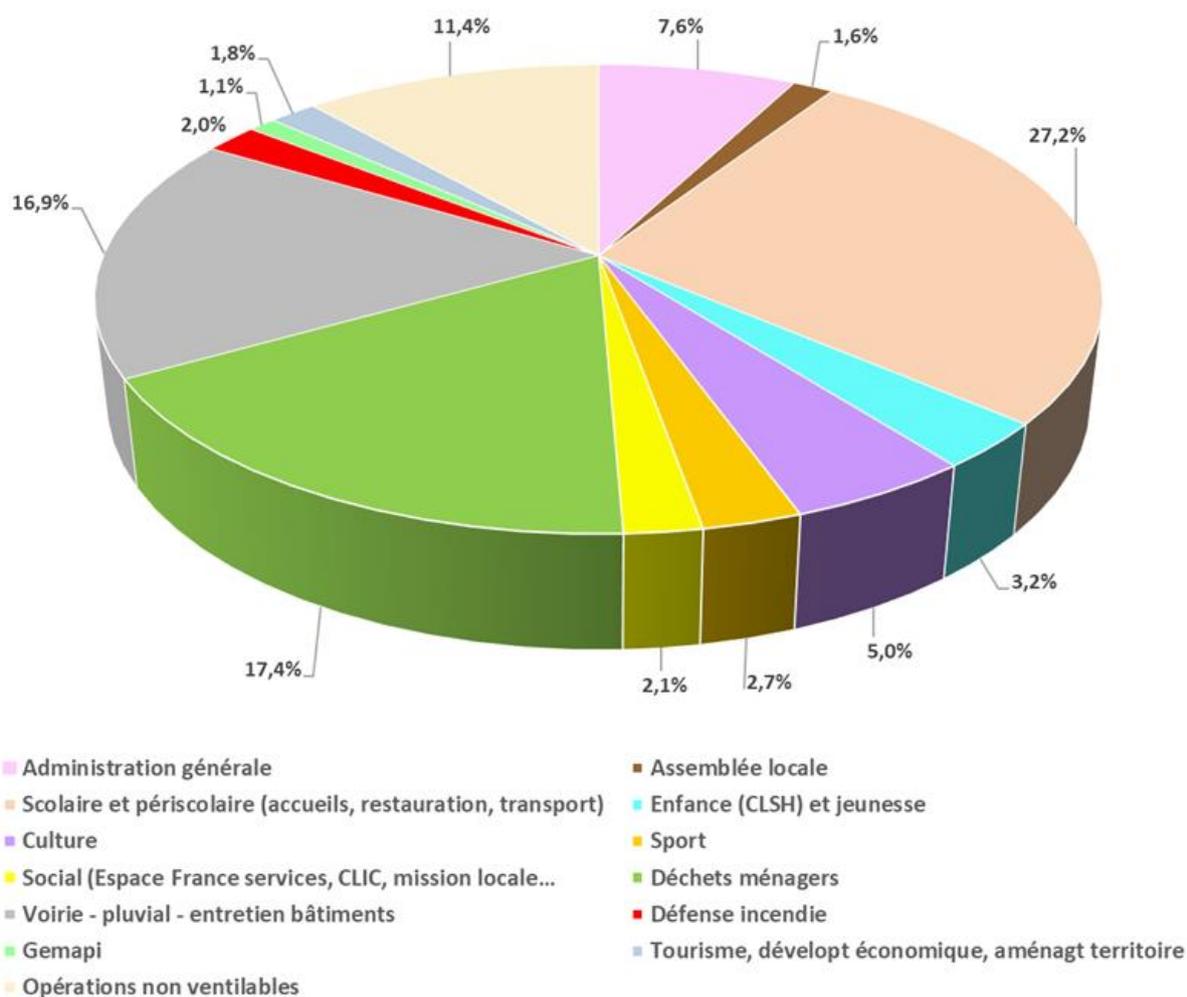
- De l'ouverture de l'Espace France services qui a nécessité le recrutement de 2 agents pour assurer la gestion de cette structure.

- Du reclassement statutaire des agents de catégorie C, en application de deux décrets de décembre 2021, qui ont relevé le seuil minimum de traitement et modifié l'organisation des carrières pour les grades de divers cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.
- Du passage à temps plein de l'ambassadrice du tri à mi-temps, sur un poste plus large de gestionnaire du service environnement.
- Du remplacement de plusieurs agents en longue maladie.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP.	LIBELLÉ	CA 2021	CA 2022	EVOLUTION
011	Charges à caractère général	1 943 251 €	2 084 144 €	7,3 %
012	Charges de personnel	1 968 843 €	2 125 380 €	8,0 %
014	Atténuations de produits	125 937 €	118 168 €	-6,2 %
65	Autres charges de gestion courante	380 636 €	384 316 €	1,0 %
TOTAL DÉPENSES DE GESTION COURANTE		4 418 667 €	4 712 008 €	6,6 %
66	Charges financières	72 647 €	64 410 €	-11,3 %
67	Charges exceptionnelles	1 682 €	600 €	-64,3 %
68	Dotation aux provisions	10 180 €	13 550 €	33,1 %
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		4 503 176 €	4 790 568 €	6,4 %
042	Opérations d'ordre	239 964 €	261 556 €	9,0 %
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 743 140 €	5 052 124 €	6,5 %



RÉPARTITION DES DÉPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT 2022 PAR FONCTIONS



Comme tous les ans, les dépenses consacrées aux affaires scolaires (y compris restauration scolaire, accueil périscolaire, transport) représentent la plus grosse part des dépenses réelles de fonctionnement, soit 27,2%. Elles sont suivies des dépenses liées la collecte et au traitement des déchets ménagers, et des dépenses concernant la voirie, l'assainissement pluvial, et l'entretien des bâtiments. Ces trois secteurs représentent à eux seuls plus de 60% des dépenses courantes.

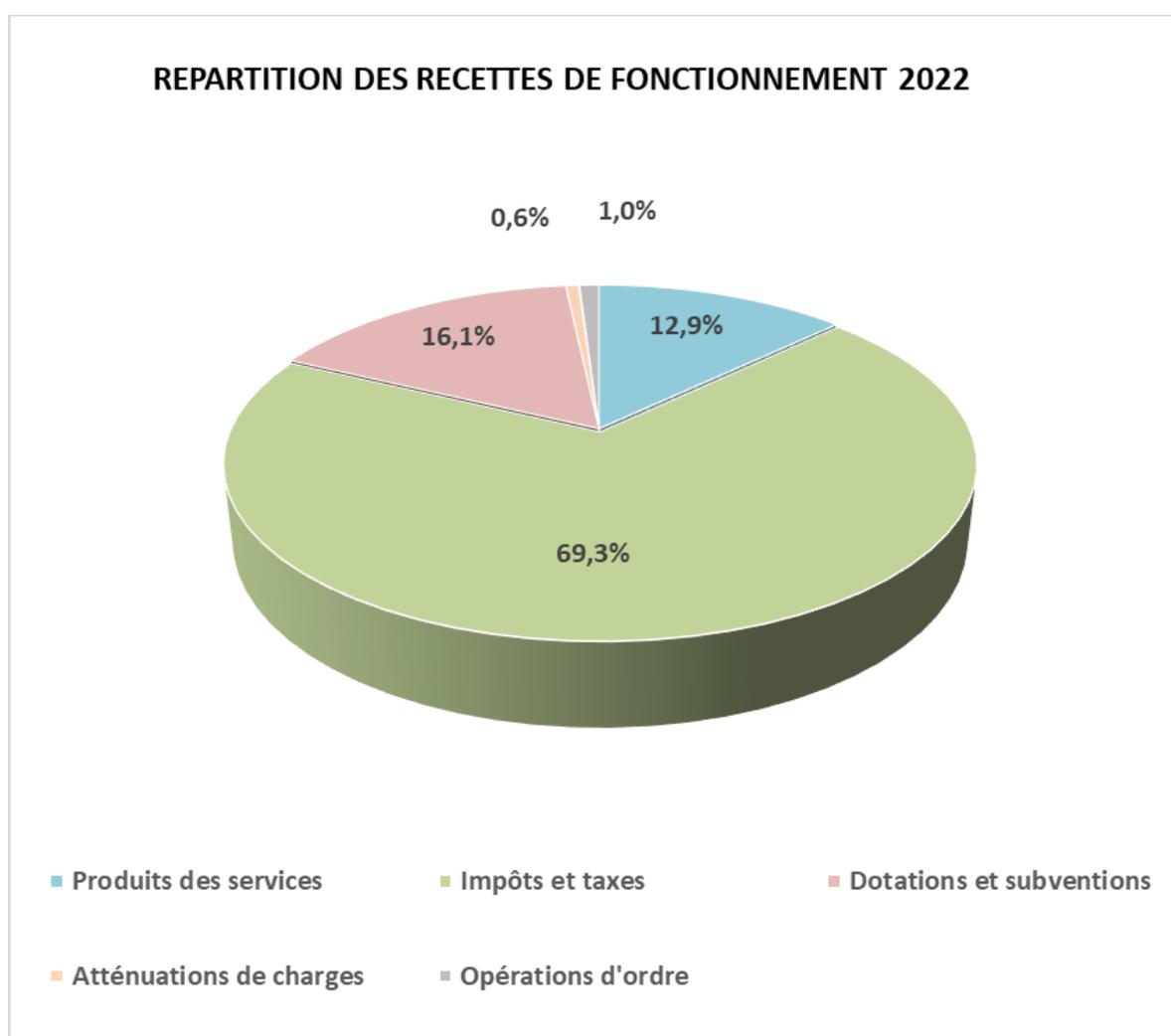
3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes de fonctionnement s'est élevé à 5,62 millions d'euros en 2022, dont 5,62 millions de recettes réelles.

Les recettes réelles ont augmenté d'un peu plus de 300 000 € par rapport à 2021. Cette hausse concerne principalement les produits des services publics, et notamment ceux des services périscolaires et extrascolaires, dont les effectifs ont augmenté, après un ralentissement lié à la crise sanitaire. Les tarifs sont cependant restés stables.

Il est constaté une augmentation des impôts et taxes, liées à l'évolution des bases puisque les taux n'ont pas augmenté. Par ailleurs la suppression de la taxe habitation est compensée depuis 2022, par l'attribution d'une fraction de la TVA nationale, et non plus par une dotation de l'Etat. Enfin, la CCBC a été bénéficiaire du FPIC, alors qu'elle était contributrice nette l'année précédente.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP.	LIBELLÉ	CA 2021	CA 2022	EVOLUTION
70	Produits des services	672 471 €	723 497 €	7,6 %
73	Impôts et taxes	3 653 691 €	3 893 861 €	6,6 %
74	Dotations et subventions	833 954 €	907 750 €	8,8 %
75	Autres produits de gestion courante	243 €	889 €	265,8 %
013	Atténuations de charges	92 901 €	36 036 €	47,2 %
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		5 253 6260 €	5 562 033 €	-61,2 %
76	Produits financiers	0 €	0 €	-
77	Produits exceptionnels	0 €	3 433 €	-
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		5 253 260 €	5 565 476 €	5,9%
042	39 161	43 112 €	55 740 €	29,3 %
002	Excédent fonctionnement reporté	0 €	0 €	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 296 372 €	5 621 216 €	6,1 %



Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par :

- Les recettes fiscales (69,3%),
- Les dotations de l'Etat destinées à compenser des transferts de charge ou des suppressions de recettes fiscales : 16,1%.

- Les tarifs payés par les usagers des services publics (restauration scolaire, centre de loisirs, école de musique, etc...) : 12,9%

La CCBC n'a pas augmenté les taux de fiscalité directe en 2022. Ces taux n'ont pas évolué depuis 2018. Les tarifs des services sont également restés stables.

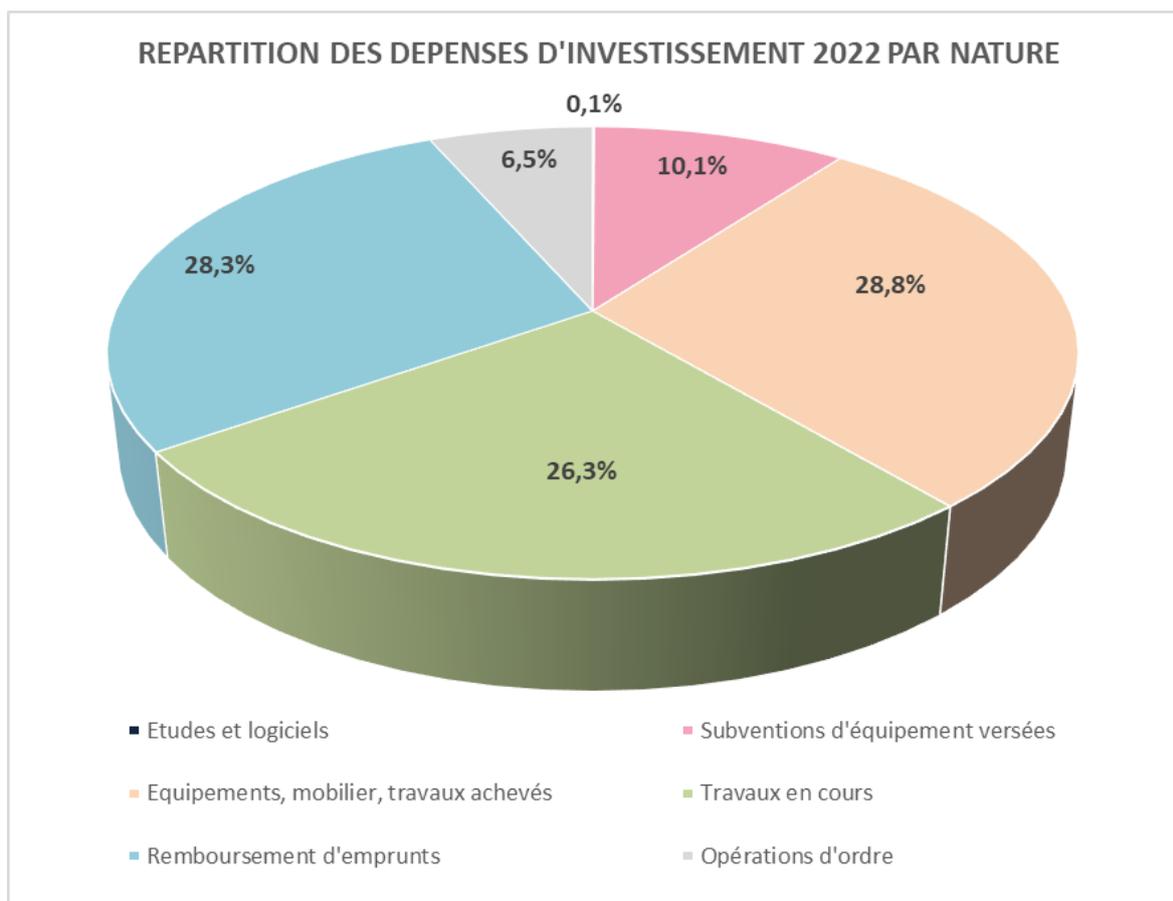
Taux 2022 :

- Taxe sur le foncier bâti : 14,11%
- Taxe sur le foncier non bâti : 17,26%
- Cotisation foncière des entreprises : 9,49%
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 14%.

4. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 904 000 euros en 2022, dont 845 000 € de dépenses réelles (hors restes à réaliser).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAP.	LIBELLÉ	CA 2021	CA 2022	EVOLUTION
20	Immobilisations incorporelles	3 239	606	-81,3%
204	Subventions d'équipement	106 531	91 225	-14,4%
21	Immobilisations corporelles	672 825	259 946	-61,4%
23	Immobilisation en cours	400 642	237 640	-40,7%
TOTAL DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		1 183 237	589 417	-50,2%
16	Remboursement emprunts	250 939	255 599	1,9%
45	Opérations pour compte de tiers	0	0	-
27	Immobilisations financières	3 021	0	-
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		1 437 197	845 016	-41,2%
40	Opérations d'ordre	71 414	59 021	-17,4%
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		1 508 611	904 037	-40,1%
001	Déficit antérieur reporté	3 055	114 225	
RAR	Restes à réaliser au 31/12	96 946	90 775	



Les investissements sur le budget général ont été moins importants que l'année précédente, les projets nécessitant des études préalables pour aboutir.

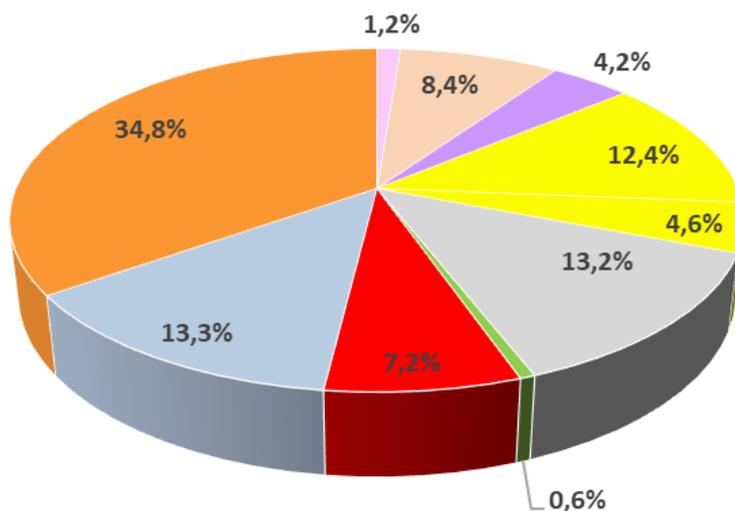
Les subventions d'équipement versées correspondent aux contributions de la CCBC pour l'aménagement du territoire (OPAH et fibre optique. Ce poste a représenté un peu plus de 13% des dépenses réelles d'investissement.

Les dépenses d'équipement brut ont principalement été consacrées en 2022 aux travaux d'assainissement pluvial et de voirie réalisés dans les communes de Bergères sous Montmirail, Charleville, Corrobert, Le Vézier, Mécringes, Montmirail, et Vauchamps, soit 13,2% des dépenses réelles.

Viennent ensuite les travaux dans les équipements sportifs : solde des travaux du boulodrome et rénovation des courts de tennis, les travaux dans les bâtiments scolaires et la défense incendie.

Le remboursement en capital des emprunts a représenté le tiers des dépenses réelles d'investissement 2022.

REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 2022 PAR FONCTIONS



- Administration générale
- Culture
- Espace France services
- Collecte et traitement des déchets
- Aménagement du territoire
- Scolaire et enfance
- Sport
- Assainissement pluvial et voirie
- Défense incendie
- Remboursement en capital des emprunts

5. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le total des recettes d'investissement s'est élevé à 1,23 millions d'euros en 2022, dont 973 000 € de dépenses réelles (hors restes à réaliser).

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAP.	LIBELLE	CA 2021	CA 2022	EVOLUTION
13	Subventions d'investissement	225 635	300 973	33,4%
16	Emprunts	0	0	-
TOTAL RECETTES D'ÉQUIPEMENT		225 635	300 973	33,4%
10	Dotations (FCTVA)	111 066	110 589	-0,4%
1068	Affectation du résultat	735 847	559 277	50,2%
27	Autre prêt	0	3 021	-
45	Opérations pour compte de tiers	56 627	0	-%
TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		1 129 175	973 860	-13,8%
040	Opérations d'ordre	268 265	261 556	-2,5%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 397 440	1 235 416	-11,6%
001	Excédent antérieur reporté	0	0	
RAR	Reste à réaliser au 31/12	158 566	158 566	

La plus grosse part des recettes provient de l'excédent de fonctionnement 2021 affecté à l'investissement. La CCBC a autofinancé 97 % des dépenses réalisées en 2022 (hors restes à réaliser).

Les subventions d'investissement correspondent essentiellement aux fonds de concours attribués par les communes membres pour la réalisation de travaux d'assainissement pluvial et de voirie sur leur territoire et aux subventions attribuées par l'Etat et le Département de la Marne pour les travaux d'aménagement de l'espace France services. La CCBC n'a conclu aucun nouvel emprunt depuis 2017.

6. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ET ENDETTEMENT

Capacité d'autofinancement :

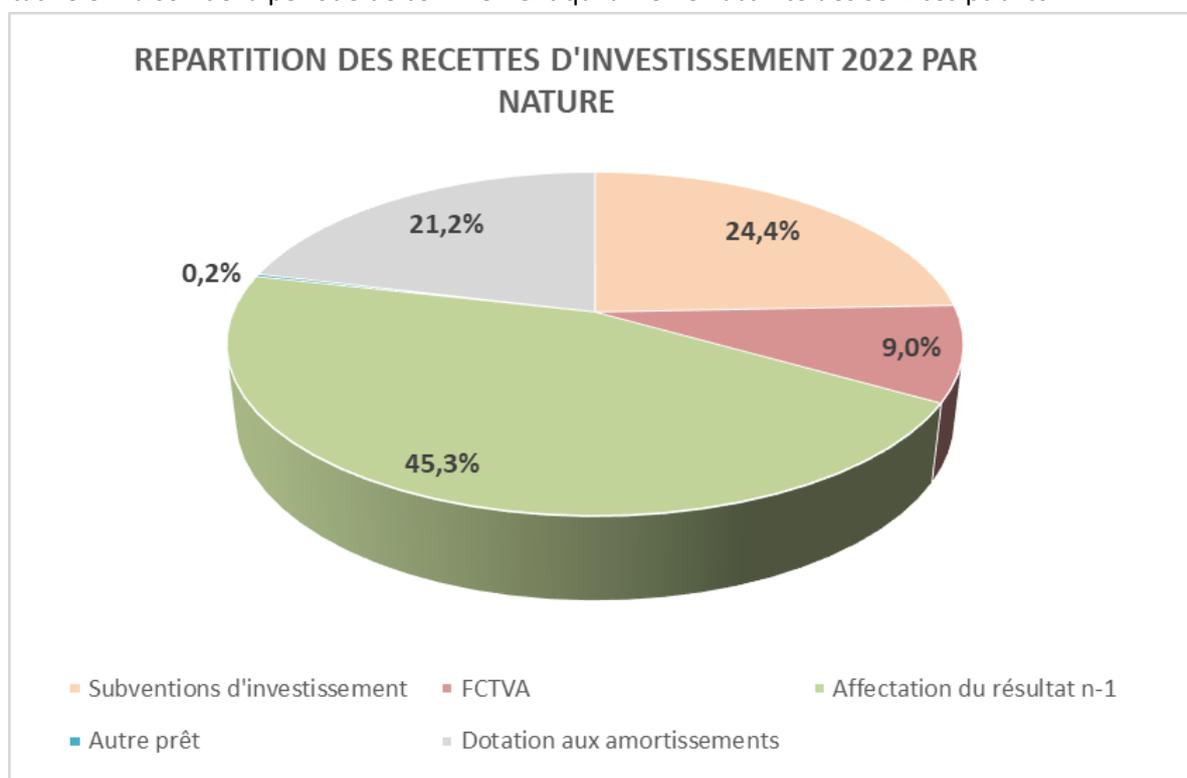
	2019	2020	2021	2022
Epargne brute	681 149 €	931 666 €	750 084 €	774 908 €
Taux épargne brute	14,3 %	18,4 %	14,3 %	13,9%
Epargne nette	428 993 €	685 206 €	499 145 €	519 309 €
Taux épargne nette	9 %	13,5 %	9,5 %	9,3 %

Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

Epargne nette = épargne brute – remboursement en capital des emprunts.

Niveau d'endettement du budget général :

Les capacités d'autofinancement de la CCBC ont légèrement augmenté sur les dernières années. A titre de comparaison les taux se situaient en effet autour de 12,5% pour l'épargne brute, et 7,5% pour l'épargne nette avant 2019. Cette épargne représente la capacité de la collectivité à s'autofinancer. A noter que l'année 2020 n'est pas représentative en raison de la période de confinement qui a freiné l'activité des services publics.



Le capital restant dû sur le budget général s'élevait à 2 242 737 € au 31 décembre 2022, soit 291 € par habitant, et la capacité de désendettement se situait à 2,9 ans. Entre 2019 et 2022, le niveau de la dette sur le budget général a diminué de 750 000 €.

M. Etienne DHUICQ,
**Président de la Communauté de Communes
de la Brie Champenoise**